



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution

1863 (2009) du Conseil de sécurité

Budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	49
A. Vue d'ensemble	49
B. Contributions non budgétisées	50
C. Gains d'efficacité	50
D. Taux de vacance	50
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	51
F. Formation	51
G. Services de détection des mines et de déminage	52
III. Analyse des variations	53
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	56



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 , 72/290 et 72/311 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale.	58
A.	Assemblée générale	58
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	61
Annexes		
I.	Définitions	67
II.	Organigrammes	69

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 569 506 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement des effectifs suivants : 70 militaires des Nations Unies, 19 586 militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), 240 policiers de l'AMISOM, 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, 370 agents du personnel recruté sur le plan international, 189 agents du personnel recruté sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif du BANUS est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats établi pour la composante Appui, à laquelle les effectifs du BANUS ont été assignés.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par le BANUS.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie des dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	165 529,3	165 770,0	164 165,1	(1 604,9)	(1,0)
Personnel civil	74 548,0	75 356,1	84 025,1	8 669,0	11,5
Dépenses opérationnelles	331 421,2	317 026,2	321 316,4	4 290,2	1,4
Montant brut	571 498,5	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0
Recettes provenant des contributions du personnel	6 685,0	6 503,2	6 938,0	434,8	6,7
Montant net	564 813,5	551 649,1	562 568,6	10 919,5	2,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	571 498,5	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents des Nations Unies	Contingents de l'AMISOM ^b	Police de l'AMISOM ^b	Unités de police constituées de l'AMISOM ^b	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Composante militaire										
Effectif approuvé 2018/19	–	70	20 586	200	840	–	–	–	–	21 696
Effectif proposé 2019/20	–	70	19 586	240	800	–	–	–	–	20 696
Variation nette	–	–	(1 000)	40	(40)	–	–	–	–	(1 000)
Composante Soutien logistique										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	350	189	20	6	565
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	–	370	189	20	6	585
Variation nette	–	–	–	–	–	20	–	–	–	20

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Dans sa résolution 2372 (2017), le Conseil de sécurité a décidé de réduire à 21 626 agents, au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel en tenue de l'AMISOM, qui comprendrait au minimum 1 040 agents de police de la Mission, dont cinq unités de police constituées, cet effectif devant être réduit à 20 626 agents avant le 30 octobre 2018. Dans sa résolution 2431 (2018), le Conseil a décidé de réduire à 20 626 agents, au 28 février 2019, l'effectif du personnel en tenue de l'AMISOM, à moins que le Conseil ne décide d'accélérer la réduction des effectifs.

^c Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1863 \(2009\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mai 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2431 \(2018\)](#).
2. Le BANUS a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à continuer de fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), objectif que le Conseil a énoncé dans sa résolution [1863 \(2009\)](#) et élargi dans ses résolutions [1872 \(2009\)](#), [1910 \(2010\)](#), [1964 \(2010\)](#), [2010 \(2011\)](#), [2036 \(2012\)](#), [2073 \(2012\)](#), [2093 \(2013\)](#), [2124 \(2013\)](#), [2245 \(2015\)](#), [2372 \(2017\)](#) et [2431 \(2018\)](#).
3. Par sa résolution [2102 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), décidé qu'elle aurait son siège à Mogadiscio et que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA, désormais appelé BANUS), serait intégré dans cette mission et lui fournirait des services d'appui administratif, financier et technique dans toute la Somalie.
4. Dans sa résolution [2124 \(2013\)](#), le Conseil a prié l'UNSOA d'appuyer l'armée nationale somalienne en lui fournissant des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre, a décidé que cet appui exceptionnel se limiterait aux opérations menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM, et qu'il devait être financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.
5. Dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité, compte tenu de l'élargissement de la mission du Bureau d'appui depuis sa création en 2009, a décidé que le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Dans sa résolution [2431 \(2018\)](#), le Conseil a élargi le dispositif d'appui fourni seulement aux 10 900 soldats de l'Armée nationale somalienne aux 10 900 éléments des forces de sécurité somaliennes qui font officiellement partie du dispositif national de sécurité, dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, sur la même base que l'appui fourni à l'Armée nationale somalienne en application de la résolution [2245 \(2015\)](#). Le soutien logistique direct au titre de cette assistance aux forces de sécurité somaliennes sera financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et le personnel du BANUS devra veiller à ce que ce dispositif d'appui soit effectivement fourni dans le respect des dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Dans l'ensemble, le BANUS s'est acquitté de son mandat de manière satisfaisante en contribuant efficacement à l'exécution des mandats de l'AMISOM, comme l'a exigé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2124 \(2013\)](#), [2245 \(2015\)](#), [2372 \(2017\)](#) et [2431 \(2018\)](#), ainsi qu'en renforçant l'expansion de la MANUSOM en Somalie et en appuyant ses activités de fond.

7. Le BANUS s'acquitte de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services, se caractérisant notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des services sur le théâtre d'opérations fournis par les contingents de l'AMISOM conformément aux dispositions des mémorandums d'accord.

8. Dans sa résolution [2372 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a pris note de l'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU et a soutenu le transfert aux forces de sécurité somaliennes d'activités assurées par l'AMISOM dans le domaine de la sécurité, transfert qui se ferait de manière progressive et selon certaines conditions, autorisant un effectif de 21 626 agents en tenue de l'AMISOM. L'effectif du personnel en tenue a été réduit en procédant à un retrait de 1 000 militaires au 31 décembre 2017, compensé par le déploiement de 500 policiers, consistant dans 3 unités de police constituées et 80 policiers hors unités constituées, portant l'effectif total de police à 1 040 agents (240 policiers hors unités constituées et 800 agents de cinq unités constituées). Une autre réduction de 1 000 agents du personnel en tenue de l'AMISOM sera effectuée d'ici au 28 février 2019 pour réduire l'effectif du personnel en tenue à 20 626 agents, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution [2431 \(2018\)](#).

9. Une des trois unités de police constituées supplémentaires est déployée depuis avril 2018 et les deux autres devraient l'être en 2019.

10. Le concept général d'opérations de l'AMISOM de 2018 et l'évaluation technique de la Mission en 2019 définiront son contexte opérationnel, au moins jusqu'aux élections générales qui doivent se tenir en Somalie en 2021. Conformément au plan de transition du Gouvernement fédéral somalien, les responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité seront transférées aux forces de sécurité somaliennes, de manière progressive et selon certaines conditions, en tenant compte des résultats de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'armée nationale somalienne, menée en 2017, selon lesquels, à l'époque, l'armée ne pouvait pas assumer pleinement ces responsabilités par elle-même faute d'avoir les effectifs et le matériel nécessaires et la formation appropriée. Durant les première et deuxième phases du plan de transition, qui s'étendent jusqu'en 2020, il est prévu, entre autres choses, de rétablir la base opérationnelle avancée de Leego et d'ouvrir des itinéraires principaux de ravitaillement reliant Mogadiscio à Baidoa, à Beledweyne et à Baraawe, y compris d'ouvrir des bases opérationnelles avancées supplémentaires ou de repositionner celles qui existent déjà. Compte tenu de la capacité naissante des forces de sécurité somaliennes, comme le montrent les résultats de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle, pour atteindre ces objectifs, l'AMISOM devrait encore avoir besoin d'une assistance pour aider les forces de sécurité somaliennes à mettre en œuvre le plan de transition. Le BANUS, avec l'aide d'experts des contingents militaires des Nations Unies intégrés dans ses sections techniques pour apporter un appui à l'AMISOM, continuera à assurer la formation et à effectuer des mouvements stratégiques pour apporter un soutien logistique aux centres de secteur et à certains états-majors de bataillons.

11. Le soutien logistique du BANUS a pour but de réaliser les objectifs du plan de transition, notamment le rétablissement de la base opérationnelle avancée de Leego et son occupation ultérieure par les forces de sécurité somaliennes, l'ouverture et la sécurisation prévues de l'itinéraire principal de ravitaillement de Mogadiscio à Baidoa, la réouverture des itinéraires principaux de ravitaillement de Mogadiscio à Beledweyne et à Baraawe, ainsi que le déploiement d'unités de police constituées en dehors des grandes villes. Dans le cadre de la transition, certaines bases opérationnelles avancées existantes seront transférées ou fermées, tandis que de nouvelles seront ouvertes. Le soutien du BANUS sera donc nécessaire pour le

développement et l'équipement des infrastructures, y compris la création en cours de cinq unités de soutien, une par secteur, et l'ajustement des mesures de sécurité de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes pour l'inscription des électeurs à partir de 2019, en vue des élections générales qui doivent se tenir en 2021. Les forces de sécurité somaliennes prévoient actuellement de créer cinq bases opérationnelles avancées, y compris à Leego, dans le cadre de la sécurisation de l'itinéraire principal de ravitaillement entre Mogadiscio et Baidoa. Cette activité sera financée par le Fonds d'affectation spéciale pour les forces de sécurité somaliennes. Le BANUS continuera à aider l'AMISOM et le Gouvernement à appliquer les mesures d'atténuation des risques qui font partie de ses obligations au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme du Secrétaire général. Le BANUS fournit également un appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie pour faire en sorte que cette politique soit appliquée par toutes les entités des Nations Unies présentes en Somalie.

12. Le BANUS continuera d'apporter un appui à la fourniture par la MANUSOM d'une assistance au Gouvernement fédéral somalien dans le cadre de ses efforts de médiation et de réconciliation, à la mise en place des institutions de police et à la promotion de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Le Bureau continuera d'aider le Gouvernement fédéral à préparer les élections qui doivent se tenir en 2021. Cet appui comprendra la construction d'infrastructures et d'équipements connexes, le déploiement de personnel d'appui, des activités liées au recrutement, des services techniques et consultatifs pour l'intégration effective de la question du genre ainsi que de la question Les femmes et la paix et la sécurité au nouveau bureau ouvert à Jawhar et pour l'ouverture d'un bureau à Dhuusamarreeb. Le BANUS apportera son appui à la MANUSOM dans huit sites de déploiement.

13. Un examen d'ensemble du BANUS a été réalisé aux mois d'août et de septembre 2018 afin d'évaluer la portée de son mandat et les conditions nécessaires à sa bonne exécution et à sa bonne mise en œuvre opérationnelle. L'examen indépendant a eu lieu à la suite du renouvellement par le Conseil de sécurité du mandat de l'AMISOM, par sa résolution [2431 \(2018\)](#), et de celui de la MANUSOM, par sa résolution [2408 \(2018\)](#). L'examen a porté sur les besoins opérationnels pour appuyer le plan de transition de manière efficace.

14. Dans le rapport de l'examen indépendant, il est indiqué que si le plan de transition était mené à bien, le BANUS recevrait davantage de demandes d'appui différentes de la part de multiples clients. L'examen a révélé que du fait du choix d'une présence allégée le BANUS manquait cruellement de ressources dans certains domaines, ce qui était susceptible de lui être préjudiciable sur les plans administratif et opérationnel ou de nuire à sa réputation et a identifié des points faibles dans un certain nombre de domaines dans lesquels le Bureau devait se renforcer, comme la gestion des marchés, le contrôle des mouvements, la conformité et le contrôle, la gestion de l'environnement ainsi que l'établissement et la gestion du budget. Une des recommandations formulées dans l'examen a été de procéder à un examen des besoins en personnel.

15. L'examen des besoins du BANUS en personnel a été entrepris aux mois d'octobre et de novembre 2018, conformément aux recommandations de l'examen indépendant. Son objet était de déterminer si le BANUS avait suffisamment de ressources humaines pour soutenir l'exécution des mandats de ses principaux clients, notamment l'AMISOM et la MANUSOM, de manière efficace et pour remédier aux lacunes et aux risques existants. Il visait également à déterminer les domaines dans lesquels il fallait apporter des améliorations structurelles pour assurer une prestation de services plus efficace. Les recommandations de l'examen indépendant du BANUS y sont étudiées en cherchant à remédier aux points faibles identifiés dans certains

domaines et à atténuer les risques sur les plans administratif et opérationnel, ainsi que pour la réputation du Bureau.

16. Le BANUS est dirigé par un Sous-Secrétaire général qui supervise le Groupe des commissions d'enquête, l'Équipe déontologie et discipline, la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, le Groupe des affaires juridiques et la Section de la sûreté et de la sécurité.

17. Le Directeur du BANUS non seulement assure la gestion globale des trois piliers, qui sont dirigés par un chef de service, mais aussi supervise directement la Section de la sécurité aérienne, le Groupe de l'environnement, le Groupe de la problématique femmes-hommes, la Cellule de la sécurité et de la santé au travail, le Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit et la Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel.

18. Le Chef du pilier Gestion des opérations et des ressources supervise la Section du budget et des finances, le Groupe de la coordination des services communs, la Section des technologies, la Section des ressources humaines, le Centre intégré de formation du personnel des missions.

19. Le Chef du pilier Gestion de la prestation de services supervise la Section des transports aériens, la Section du génie et de l'entretien des installations, la Section des services essentiels, la Section des services médicaux, la Section du contrôle des mouvements et la Section des transports.

20. Le Chef du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement supervise la Section de la gestion des acquisitions, la Section de la gestion centralisée des stocks, la Cellule chargée des réclamations, la Section de la gestion de la performance et la Section des achats.

21. Le BANUS a reconfiguré sa structure organisationnelle conformément à l'harmonisation des structures d'appui aux missions. La structure révisée devrait améliorer le souci du client et consolider les processus, et la nouvelle chaîne de commandement assurer, à des niveaux raisonnables, la clarté, la responsabilité mutuelle et les objectifs convenus en matière de prestation de services. Le BANUS a été choisi par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), à titre pilote, pour créer un nouveau centre intégré de services aux clients qui s'efforcera de regrouper les fonctions de service aux clients de différentes sections, afin de fournir ces services 24 heures sur 24.

22. Dans le présent projet de budget, il est tenu compte du repositionnement prévu des activités de la chaîne d'approvisionnement du BANUS, qui entraînera un transfert de postes de Mombasa (Kenya) à Nairobi et à Mogadiscio. Le BANUS déplacera également plusieurs postes vers les secteurs afin de rapprocher les services connexes des clients. Il est tenu compte du repositionnement prévu dans un certain nombre de réaffectations, de reclassements et de transferts proposés.

23. Des crédits ont été prévus pour améliorer l'infrastructure existante et renforcer les mesures de sécurité dans tous les sites d'opérations en Somalie, pendant que les travaux restants sont menés à bien dans les états-majors de secteur. Les projets de construction du BANUS porteront essentiellement sur les améliorations importantes liées à la sécurité et sur l'achèvement des projets pluriannuels approuvés existants. Les projets de construction prévus d'un montant supérieur à un million de dollars pendant l'exercice 2019/20 et les projets pluriannuels prévus sont les suivants : a) construction de nouveaux logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle à l'aéroport international de Mogadiscio pour le personnel des contractants du BANUS, suite à l'attaque au mortier lancée en janvier 2019 contre ses installations (5,1 millions de dollars) ; b) construction de centrales pour permettre

la synchronisation des groupes électrogènes afin de réduire la consommation de carburant et les effets sur l'environnement à Mogadiscio (1,5 million de dollars) ; c) construction d'infrastructures horizontales et verticales dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement pour la Base d'appui de Mombasa, ce qui supprimera les dépenses annuelles de 1,3 million de dollars prévues pour la location de locaux (1,5 million de dollars) ; et d) amélioration de puits, construction de puits d'appoint et forage de nouveaux puits d'eau (Mogadiscio et cinq secteurs) (1,3 million de dollars).

24. L'utilisation des installations d'entreposage dans tous les centres régionaux continuera de nécessiter le prépositionnement de personnel et de stocks dans les sites avancés en fonction des besoins constatés dans le passé. L'accent mis sur des méthodes de construction respectueuses de l'environnement entraînera une augmentation de l'utilisation d'énergies de substitution. Étant donné que le personnel civil des Nations Unies continue de faire face à des restrictions concernant les déplacements dans la zone de la mission pour des raisons de sécurité, le BANUS s'appuiera sur des prestataires extérieurs privés et sur les éléments de génie et de transport des unités de soutien pour la construction des installations et le transport routier du matériel.

25. Cinq hélicoptères déployés pour les opérations logistiques continueront de fournir un appui au réapprovisionnement et d'être au service de l'AMISOM dans les endroits où la Mission ne fournit pas de service d'escorte, et deux hélicoptères d'évacuation sanitaire seront mobilisés pour l'évacuation des blessés et des malades.

26. Conformément à la stratégie de l'Administration en matière d'environnement, le BANUS continuera de mettre en œuvre les stratégies visant à réduire la demande d'énergie en installant des ampoules à diodes électroluminescentes, des temporisateurs économes en énergie pour les climatiseurs et des détecteurs de mouvement pour les lampes dans les zones communes à son siège et dans les quartiers généraux des secteurs. La consommation d'énergie pourra être davantage réduite en redimensionnant et en synchronisant les groupes diesel pour répondre aux besoins de l'aéroport international de Mogadiscio, et en remplaçant les anciens groupes électrogènes par des groupes plus respectueux de l'environnement.

27. En ce qui concerne l'environnement et la gestion de l'eau et des déchets, le BANUS propose de moderniser les installations existantes qui sont pleinement opérationnelles, soulignant qu'à l'heure actuelle toutes les activités de gestion de l'eau sont effectuées dans ses installations. Le seul site de gestion des déchets restant est désormais pleinement opérationnel, de sorte que tous les déchets solides seront gérés en interne dans les installations du BANUS, à l'exception des matières recyclables, qui seront éliminées dans le cadre du régime des arrangements. Une stratégie améliorée de recyclage des déchets sera mise en œuvre en fournissant des bacs de couleur pour encourager le tri sélectif des déchets à la source, stratégie qui sera accompagnée par l'acquisition de composteurs et l'utilisation d'incinérateurs de déchets solides. Le BANUS prévoit d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives en matière d'énergies renouvelables, comme l'utilisation des énergies solaire et éolienne et de batteries intelligentes pour réduire sa dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles dans le cadre de la prestation de services des technologies de l'information et des communications. Le BANUS continuera également de faire appel, selon les besoins, aux services d'experts extérieurs au titre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques afin de promouvoir le plan d'action de la mission pour l'environnement.

28. Le BANUS, pour assurer la durabilité environnementale et réduire son incidence sur l'environnement, promouvoir des habitudes de consommation positives et sensibiliser davantage les consommateurs à la protection, à la conservation et à la

préservation de l'environnement, mènera des activités de sensibilisation, telles que des émissions, des sessions de formation et le partage d'informations sur les pratiques optimales. Il encouragera également une culture de responsabilité environnementale et de conscience écologique chez les membres du personnel. En outre, il procédera à des contrôles réguliers de l'infrastructure environnementale pour en vérifier la conformité avec la stratégie de l'Administration en matière d'environnement.

29. Le BANUS aidera l'AMISOM à élaborer sa politique environnementale et ses procédures opérationnelles permanentes de la gestion des déchets dans ses modules d'hébergement visant à améliorer sa performance environnementale et à atténuer l'impact de ses opérations sur l'environnement. L'AMISOM a également nommé un coordonnateur militaire pour les questions environnementales afin d'améliorer la communication avec la Mission sur les questions environnementales.

30. Le BANUS continuera à exploiter son parc automobile composé de véhicules légers de transport de passagers, de véhicules blindés, d'engins du génie, de véhicules de combat, de véhicules transport de marchandises et de véhicules spécialisés, y compris les véhicules de type militaire fournis par des donateurs, et maintiendra les contrats souples d'entretien et de réparation de véhicules avec des fournisseurs extérieurs privés dans tous ses sites en Somalie. Le Bureau prévoit de réduire le parc automobile en adaptant et en améliorant les services de transport à Mogadiscio. Des fonds limités sont donc prévus pour l'acquisition de véhicules.

31. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 pour les opérations aériennes couvre les dépenses afférentes à six avions militaires et 13 hélicoptères, dont 3 d'attaque, 2 pour les évacuations sanitaires aériennes et 5 pour les opérations logistiques.

32. Le BANUS poursuivra ses efforts visant à diversifier son ensemble de réseaux étendus pour renforcer la résilience opérationnelle des services des communications et de l'informatique. Ces services comprendront les services actuels par satellite en bande C (orbite haute) ainsi que les services en bande O3b et en bande L (orbite basse), car ces deux types de services offrent des solutions à faible latence et à large bande passante moins coûteuses, tandis que le service Internet du fournisseur local sera maintenu pour assurer la qualité et la performance de toutes les applications internes du BANUS. Ce modèle de connectivité à trois niveaux servira de réseau central de communications pour la connectivité globale et fournira des services Internet de qualité au BANUS et à l'AMISOM, même dans les endroits éloignés. Le réseau central de communications et de services technologiques, dont l'extension à tout le centre-sud de la Somalie est prévue pour soutenir le plan de transition et la mise en œuvre du nouveau concept général d'opérations de l'AMISOM, permettra à chaque site de bataillon ou de sous-unité de bénéficier de services de communications sécurisées et assurera la continuité des services fournis aux bureaux de la MANUSOM. Tous les principaux sites seront dotés d'une infrastructure TIC permanente, l'accent étant mis sur les centres de données modulaires et l'utilisation des énergies renouvelables afin de réduire au minimum l'empreinte carbone globale du BANUS en Somalie.

33. Pour l'exercice 2019/20, le BANUS envisage d'étendre le réseau TETRA, les systèmes de transmission radio par satellite à émission directe (Iridium) et les réseaux à haute fréquence pour couvrir les zones où l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes devraient mener conjointement des opérations, ainsi que les endroits où il existe une collaboration intense entre la MANUSOM, l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités somaliennes, pour préparer les élections qui se tiendront prochainement dans le pays et pour exécuter le mandat pendant la mise en œuvre du plan de transition. L'empreinte des technologies de l'information et des communications augmentera, notamment du fait de l'utilisation d'équipements tels

que des liaisons hertziennes, des microterminaux VSAT et des tours de communication pour appuyer les initiatives de multiplication de la puissance de l'AMISOM dans les domaines du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. L'empreinte écologique augmentera également avec la création de centres d'opérations conjoints dans les secteurs, les états-majors de bataillons et les bases opérationnelles avancées. Le BANUS mènera des initiatives plus larges de renforcement des capacités visant à améliorer l'interopérabilité entre l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes au niveau des états-majors de secteur, des postes de commandement de bataillon et des bases opérationnelles avancées, en utilisant de manière efficace les infrastructures tic. Le BANUS fournira également ces infrastructures et les services connexes pour aider à la création du bureau de la MANUSOM à Dhuusamarreeb, ce qui est une de ses grandes priorités pour l'exercice 2019/20.

34. Le BANUS renforcera les initiatives de communication au sein du Bureau et entre ses partenaires, notamment en mettant en œuvre une stratégie visant à concourir au transfert d'activités assurées par l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Il renforcera l'appui qu'il apporte aux clients en matière d'information, notamment en leur faisant appliquer un modèle de fonctionnement qui leur permettra de mettre en œuvre de manière cohérente des stratégies de communication avec leurs partenaires, ce qui permettra d'avoir des flux de travail qui regroupent les tâches et des processus qui éliminent les chevauchements et les cloisonnements opérationnels. Le nouveau modèle renforcera également la participation des Somaliens à la prestation des services. La Section de la gestion et de l'appui en matière d'information continuera de s'appuyer sur des fournisseurs extérieurs privés pour apporter à l'AMISOM et à la MANUSOM un appui stratégique en matière de communication et d'informations.

35. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient également compte de l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel de gestion des technologies de l'information et des communications liées à l'achat d'un système de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette pour cinq secteurs, à la suite de l'attaque au mortier lancée en janvier 2019 contre les installations du BANUS à Mogadiscio.

36. L'AMISOM exploitera des formations sanitaires stratégiques de niveau II dans tous les centres de secteur. Une formation sanitaire de niveau II sera opérationnelle à Mogadiscio, qui renforcera le soutien sanitaire apporté à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes. Le BANUS continuera de fournir des services de consultation de niveau I+ au personnel en civil dans le cadre du régime des engagements à Mogadiscio et il continuera également à exploiter des dispensaires dans les secteurs pour les clients ne relevant pas de l'AMISOM.

37. Le BANUS, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, dont il abrite les bureaux, fournira à l'AMISOM un appui en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs, conformément aux résolutions des Nations Unies, au plan de transition et aux autres documents de planification et cadres des Nations Unies. Les initiatives et les grands projets prévus par le Service de la lutte antimines comprennent, entre autres, la fourniture d'analyses spécialisées et de conseils sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs durant la planification des déplacements et les opérations ; la fourniture d'équipes techniques et de matériel spécialisé pour former et encadrer le personnel de l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions ; la fourniture aux unités de soutien de moyens d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et de services d'entretien de ces moyens ; l'utilisation de chiens détecteurs d'explosifs dans chaque secteur pour rechercher et détecter les engins explosifs ; le déploiement dans tous les

secteurs d'équipes locales chargées de neutraliser les engins explosifs ; et le renforcement des capacités du personnel de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés.

38. En assurant la mise en place et la promotion d'installations et de programmes de détente et de loisirs, le BANUS continuera à améliorer la qualité de la vie du personnel déployé en Somalie.

39. Pour promouvoir la sécurité et la santé sur le lieu de travail, le BANUS organisera une formation à l'intention des superviseurs, du personnel et des prestataires de services extérieurs sur la sensibilisation à la sécurité et à la santé au travail, l'identification des risques et l'élaboration de mesures de contrôle et d'atténuation. Le BANUS continuera également de suivre les activités des clients et des prestataires de services extérieurs afin de réduire très tôt les risques potentiels et il publiera un manuel de politique de santé et de sécurité sur mesure pour donner à son personnel des conseils et des directives sur les normes de santé et de sécurité au travail.

40. Le BANUS continuera de former et d'encadrer le personnel de l'AMISOM qui assure des fonctions de soutien, notamment dans les domaines suivants : médecine, transmissions, contrôle des mouvements, sûreté et sécurité aériennes, gestion du matériel, gestion du stock, réparation et récupération des véhicules, purification de l'eau, gestion des déchets, gestion de l'environnement, production et distribution d'électricité, opérations de génie et restauration.

41. Le Bureau poursuivra son mécanisme de recouvrement des coûts afin de recouvrer les frais d'hébergement, de soins médicaux, de transport aérien et de services de manutention au sol au profit des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des ambassades et des fournisseurs, et il continuera de facturer les frais administratifs occasionnés par les voyages de passagers extérieurs à l'ONU à bord d'avions du BANUS dans le cadre de vols internationaux. Cette aide extérieure ne doit être fournie qu'en cas de capacité excédentaire.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

42. Le BANUS continuera de renforcer ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

43. Les besoins stratégiques en matière d'aviation, y compris les accords contractuels relatifs aux aéronefs et la relève des contingents, continuent d'être gérés en coopération avec le Siège de l'ONU et le Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi (Italie) et en leur apportant un appui.

44. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud continuera de mener ses opérations à partir de la Base d'appui de Mombasa et de s'appuyer sur la Base pour la gestion de ses activités liées au contrôle des mouvements.

45. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré.

46. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera à apporter à ses clients, y compris au BANUS, un appui régional dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, voyages et autres avantages du personnel, traitement des demandes de remboursement (au titre des frais

de scolarité, des frais de voyage en mission, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

47. Le BANUS continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat dans les régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale grâce à la planification conjointe des achats à l'échelon régional, à la mise au point de la stratégie régionale d'achat, à la gestion régionale des fournisseurs et au regroupement des achats relevant des contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat continuera de disposer d'un poste P-5, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

48. Pour renforcer l'efficacité des partenariats, poursuivre la planification conjointe et améliorer et rationaliser la coordination et l'exécution de l'appui logistique apporté à l'AMISOM, aux forces de sécurité somaliennes et à la MANUSOM, le BANUS continuera de tenir des réunions avec tous les partenaires aux niveaux stratégique et opérationnel afin de mettre en place des mécanismes appropriés de communication, de soutien et d'alerte rapide. Le Centre d'appui à la mission du BANUS, par l'intermédiaire du Centre commun d'opérations d'appui, du Groupe d'appui de l'armée nationale somalienne et du Groupe de la coordination régionale, continuera de collaborer avec les entités qui sont ses clients en vertu de son mandat, telles que l'AMISOM, les forces de sécurité somaliennes et la MANUSOM. Afin d'améliorer la coordination de l'appui qu'il apporte à l'AMISOM, le Centre commun d'opérations d'appui restera une entité conjointe AMISOM-BANUS, le personnel des deux entités travaillant en collaboration dans un bureau commun.

49. Sur le plan politique, la Chef du BANUS consultera fréquemment le siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, ainsi que le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM, le Commandant de la force de l'AMISOM, les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, les donateurs, les membres du Conseil de sécurité et les membres de l'Union européenne, afin de mobiliser et de coordonner l'appui, à tous les niveaux, à la poursuite du processus politique en Somalie. La Chef du BANUS consultera régulièrement les dirigeants des pays fournisseurs de contingents, le Gouvernement fédéral somalien et les forces de sécurité somaliennes pour les aider à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques prévues dans la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme qui visent à gérer et à réduire les risques graves de violations des droits de l'homme pendant les opérations de lutte contre le terrorisme et de sécurité menées avec l'appui de l'ONU.

50. En apportant un appui logistique au centre de reprise après sinistre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le BANUS continuera à aider l'équipe de pays des Nations Unies à mettre en œuvre ses programmes, en particulier pour lutter contre les catastrophes naturelles causées par des inondations, la sécheresse ou de mauvaises conditions agricoles. Au niveau stratégique, le BANUS continue de participer régulièrement aux réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité sous l'égide de l'agent habilité ou du Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que la coopération opérationnelle est assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

51. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Appui logistique

52. Cette composante est chargée de fournir des services rapides, efficaces, efficaces et judicieux au BANUS afin de contribuer à l'exécution de son mandat par la réalisation des produits prévus, l'amélioration des services rendus et l'obtention de gains d'efficience. Un appui sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM, soit 19 586 membres du personnel militaire et 1 040 membres du personnel de police, à 70 membres du personnel militaire des Nations Unies et à 585 membres du personnel (370 agents recrutés sur le plan international, 189 agents recrutés sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par les gouvernements).

53. L'appui fourni couvrira les domaines suivants : la mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, l'administration du personnel, la gestion financière, les soins de santé, l'entretien et la construction de bureaux et de logements, l'informatique et les communications, les transports aériens et terrestres, l'approvisionnement et le ravitaillement, et la prestation de services de sécurité pour l'ensemble de l'opération.

54. Les indicateurs et les produits liés à l'appui à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes sont énumérés à la section 1.1 des réalisations escomptées, et ceux concernant l'appui à la MANUSOM à la section 1.2.

Réalisation escomptée

1.1 Fourniture de services rapides, efficaces, efficaces et judicieux par le dispositif d'appui logistique de l'ONU à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes

Indicateurs de succès

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation primaire et secondaire) (2017/18 : 90 % ; 2018/19 : $\geq$ 90 % ; 2019/20 : $>$ 90 %)

1.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 12,8 % ; 2018/19 : 12 % ; 2019/20 : $\leq$ 8 %)

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 28 % ; 2018/19 : $\geq$ 34 % ; 2019/20 : $\geq$ 36 %)

1.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : $\leq$ 101)

1.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 120)

1.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 40 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

1.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 71 % ; 2018/19 : ≥ 85 % ; 2019/20 : ≥ 85 %)

1.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 15 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.1.9 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 713 ; 2018/19 : $\geq 1 800$; 2019/20 : $\geq 1 800$)

1.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤ 20 % ; 2019/20 : ≤ 20 %)

1.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : aucun ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≥ 95 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)

1.1.13 Capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, en appui à l'AMISOM et aux opérations conjointes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition (2017/18 : 18 équipes ; 2018/19 : 18 équipes ; 2019/20 : 18 équipes)

1.1.14 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2017/18 : 60 % ; 2018/19 : 80 % ; 2019/20 : 80 %)

1.1.15 Services de communication stratégique et d'information fournis de façon continue en appui à la réalisation des mandats de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS, vérifiables par leur présence dans la zone d'opérations et par des indicateurs de résultats contractuels atteignant 100 % (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 %)

1.1.16 Maintenance ininterrompue des émetteurs appartenant à l'ONU situés à Mogadiscio et dans 3 secteurs de Somalie (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Mise en place de structures normalisées dans la mission
- Achèvement des bureaux de Mombasa et fourniture de logements appartenant au BANUS, répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle et équipés d'installations sanitaires, à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie
- Révision du réseau logistique d'entrée, notamment en transférant le point d'entrée principal de Mombasa à Mogadiscio
- Mise en place d'un système électronique de gestion des carburants pour l'ensemble des besoins en combustibles et en carburants du BANUS (matériel appartenant à l'ONU et à ses partenaires)
- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Contrôle de la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé du travail au quartier général du BANUS et aux états-majors de secteur

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 19 appareils (6 avions et 13 hélicoptères) dans 8 sites
- Fourniture d'un total de 12 476 heures de vol prévues (9 596 par des prestataires commerciaux et 2 880 par des prestataires militaires) pour tous types de services : transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, évacuations primaires et secondaires, relève des contingents, vols spéciaux et autres vols d'appui du BANUS
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 19 appareils, ainsi que pour 132 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 569,5 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 579 civils (370 agents recrutés sur le plan international, 189 recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement de indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 290 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 29 membres du personnel civil)

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 150 installations de la mission réparties entre 7 sites
- Exécution de 15 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris des travaux de sécurisation de l'aéroport international de Mogadiscio et des camps de centre de secteur à Kismayo, Jawhar, Baidoa, Beledweyne et Dhooble ; aménagement de la clôture d'enceinte de l'aéroport international de Mogadiscio ; réimplantation des installations situées à moins de 150 m des pistes de l'aéroport international de Mogadiscio ; développement d'une base logistique à Mombasa ; forage de puits dans les secteurs 1 à 6
- Exploitation et entretien de 425 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et d'un site de production d'énergie solaire
- Exploitation et entretien de 56 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU, réparties sur 9 sites et de 150 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU réparties entre 40 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 150 sites
- Exploitation et entretien de 38 cuisines de campagne appartenant à l'ONU, réparties sur 45 sites
- Fourniture d'un soutien génie à l'AMISOM (approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres et alimentation en eau et en électricité) dans 80 bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 34,2 millions de litres de pétrole (9,9 millions pour les opérations aériennes, 91 547 pour les opérations maritimes ou fluviales, 9,7 millions pour les transports terrestres et 14,5 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 9 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 19 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence, de 4 398 radios en réseau multiplex, dont 3 635 radios portatives, 558 radios mobiles pour véhicules et 205 radios fixes, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, notamment de 20 microterminaux VSAT et de 60 liaisons hertziennes, et fourniture de 7 locaux techniques mobiles modulaires et de 22 systèmes de communication modulaires
- Fourniture, au maximum, de 80 serveurs virtuels, de 1 110 ordinateurs et de 296 imprimantes pour un effectif moyen de 1 951 utilisateurs civils et en tenue du BANUS/Service de la lutte antimines et de l'AMISOM, ainsi que de 483 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 7 réseaux locaux et 1 réseau étendu, dans 25 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 600 000 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes géographiques
- Gestion et entretien de services de transmission voix-données entre 15 bataillons de l'AMISOM et les principales bases d'appui de la mission, y compris l'aéroport, le port, la Villa Somalia, l'académie et les sites K-4 à Mogadiscio
- Fourniture de services de liaison louée entre Mogadiscio et Nairobi, Mombasa, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et la Base d'appui de Valence (Espagne) ; fourniture de connexions Internet rapides (155 Mbit/s) à Mogadiscio et aux états-majors de secteur en Somalie ; fourniture d'une

connexion Internet haut débit à faible temps de latence 150/150 Mbit à Mogadiscio et dans 6 états-majors de secteur pour remplacer la fibre optique

- Services d'appui et d'entretien d'un réseau de transmissions haute fréquence pour 10 900 membres de l'Armée nationale somalienne, via un réseau de liaison de l'AMISOM, le Centre d'opérations conjoint, le quartier général, les états-majors de secteur et les états-majors de brigade de l'Armée nationale somalienne, comprenant jusqu'à 15 radios fixes à haute fréquence
- Fourniture de services d'administration pour l'application du programme de communication stratégique de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS
- Fourniture de plateformes technologiques multiplicatrices de force adéquates ainsi que de formations pour certains membres du personnel militaire et policier, éventuellement pour des membres des forces de sécurité somaliennes, et fourniture de services d'appui connexes

Opérations maritimes ou fluviales

- Exploitation et maintenance de 7 navires et de 27 moteurs hors-bords pour patrouiller les côtes afin d'assurer la sécurité du BANUS, de la MANUSOM, de l'AMISOM et du complexe de l'aéroport international de Mogadiscio.
- Fourniture de 91 547 litres de carburant et de lubrifiant pour les transports maritimes et fluviaux

Lutte antimines et gestion des risques liés aux explosifs

- Fourniture de services de gestion des risques liés aux explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce à des conseillers techniques affectés dans les états-majors de secteur et au quartier général des forces, fourniture d'un ensemble de services adaptés à chaque secteur comprenant formation, mentorat et matériel spécialisé, de conseils techniques aux éléments précurseurs de la Mission, de chiens détecteurs d'explosifs et de moyens de neutralisation d'explosifs et amélioration des capacités stratégiques de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes de réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés lors de leurs opérations conjointes, conformément au plan de transition

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 337,9 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un maximum de 10 000 tonnes de marchandises pour la MANUSOM, le BANUS et l'AMISOM dans la zone de mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur les sites suivants : base de soutien logistique de Mombasa ; aéroport Wilson de Nairobi ; Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Jawhar
- Fourniture de services de protection rapprochée à 3 hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite
- Coordination des déplacements des convois terrestres pour le personnel du Bureau se rendant dans différents sites de l'AMISOM, au moins deux fois par jour ouvrable

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 586 membres des contingents, de 240 membres de la police et de 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM et de 70 militaires des Nations Unies
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif moyen de

43 membres du personnel en tenue des Nations Unies, ainsi que 20 626 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées), dans tous les sites

- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, ainsi que pour 20 626 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées)
- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, 20 626 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées) et 6 agents fournis par des gouvernements
- Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) donnée à 3 097 militaires de l'AMISOM, notamment sur la sécurité aérienne, la lutte contre les incendies d'équipements d'aéronautique, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations, le carburant, la restauration, les fournitures générales, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline et la gestion de l'environnement

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 708 véhicules appartenant à l'ONU (199 véhicules légers, 165 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 38 véhicules blindés de transports de troupes, 39 véhicules blindés et 263 autres véhicules spécialisés, remorques, attelages spécialisés et engins de manutention et du génie) et de 63 véhicules appartenant au Service de la lutte antimines, dans 6 ateliers répartis entre 6 sites ; réparation et entretien de 290 éléments de matériel appartenant aux contingents et aux partenaires (38 véhicules légers, 91 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 104 véhicules blindés de transport de troupes et 53 autres véhicules spécialisés, remorques et autres attelages) ; suivi via le système CarLog de 708 éléments de matériel de transport divers ; et services de transport local dispensés à 4 150 passagers à Mogadiscio, 1 212 passagers à Mombasa et 250 passagers à Nairobi en moyenne par mois

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Fourniture de services d'appui administratif, technique et logistique rapides, efficaces, efficients et adaptés à la MANUSOM

1.2.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche, de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2017 : 96 % ; 2018 : ≥ 90 % ; 2019 : ≥ 90 %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017 : ≤ 16 % ; 2018 : 10 % ; 2019 : 9 %)

1.2.3 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017 : 58 % ; 2018 : 75 % ; 2019 : 85 %)

1.2.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017 : sans objet ; 2018 : sans objet ; 2019 : ≤ 101)

1.2.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017 : sans objet ; 2018 : sans objet ; 2019 : ≤ 130)

1.2.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017 : ≥ 92 % ; 2018 : ≥ 85 % ; 2019 : ≥ 90 %)

1.2.7 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017 : 100 % ; 2018 : 100 % ; 2019 : 100 %)

1.2.8 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017 : 96 % ; 2018 : ≥ 85 % ; 2019 : ≥ 95 %)

1.2.9 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2017 : 100 % ; 2018 : 100 % ; 2019 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 aéronefs (2 avions et 2 hélicoptères)
- Fourniture d'un total prévu de 1 152 heures de vol par des prestataires commerciaux pour les vols de passagers et de marchandises
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 4 aéronefs

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget net de 99,5 millions de dollars pour 2019

Services relatifs au personnel civil

- En 2018, fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 325 civils (183 agents recrutés sur le plan international, 129 recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 4,7 millions de litres de carburant (1,0 million pour les opérations aériennes, 0,5 million pour les transports terrestres et 3,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 5 sites

Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 365 radios portatives et 65 radios mobiles pour véhicules et fourniture de services d'appui connexe

- Fourniture de 423 ordinateurs et de 77 imprimantes pour un effectif moyen de 330 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 20 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 40 millions de dollars

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 530 militaires des contingents, 14 membres de la police des Nations Unies et 22 agents fournis par les gouvernements
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 530 membres des contingents
- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 530 militaires, de 14 membres du personnel de police et de 20 agents fournis par les gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 140 véhicules appartenant à l'ONU (129 véhicules légers, 2 véhicules blindés de transport de troupes, 2 engins de manutention, 2 autopompes, 3 camions-citernes à eau et 2 camions-citernes avitailleurs pour les camps de la MANUSOM)

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité de fournir les produits proposés, notamment : des changements dans la situation politique, les conditions de sécurité, la situation économique, les conditions de l'aide humanitaire ou les conditions météorologiques, que les hypothèses budgétaires n'ont pas envisagés ; d'autres cas de force majeure ; un changement d'attitude du gouvernement hôte concernant le respect des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la mission ; un déficit des capacités, dû à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en ce qui concerne la configuration des forces proposée ; l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au recrutement de candidats sélectionnés à des postes de personnel civil ; et l'incapacité de prestataires, sous-traitants ou fournisseurs de livrer des biens et services.

Direction exécutive et administration

51. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS) assurera la direction et l'administration de l'ensemble de la mission. Il supervisera la Section de la sûreté et de la sécurité, la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, l'Équipe déontologie et discipline, le Groupe des affaires juridiques et le Groupe des commissions d'enquête.

52. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale est chargé d'organiser la coopération stratégique du BANUS avec l'Union africaine, l'AMISOM, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les États Membres, les partenaires et les autres interlocuteurs. Il assure la direction exécutive et l'administration du BANUS et s'emploie à concrétiser ses priorités stratégiques dans la prestation de services aux clients. Il est également chargé de veiller à ce que tout appui fourni par le BANUS à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Tableau 1
Ressources humaines : composante soutien logistique

Catégorie	Total								
I. Personnel fourni par des gouvernements									
Effectif approuvé 2018/19									6
Effectif proposé 2019/20									6
Variation nette									–
II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau de la Sous-Secrétaire générale									
Effectif approuvé 2018/19	1	–	8	6	33	48	24	–	72
Effectif proposé 2019/20	1	–	10	9	34	54	26	–	80
Variation nette	–	–	2	3	1	6	2	–	8
Bureau du Directeur du BANUS									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	5	2	5	13	3	–	16
Effectif proposé 2019/20	–	1	7	3	6	17	4	1	22
Variation nette	–	–	2	1	1	4	1	1	6
Pilier Gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	20	16	66	103	37	5	145
Effectif proposé 2019/20	–	1	21	19	66	107	37	4	148
Variation nette	–	–	1	3	–	4	–	(1)	3
Pilier Gestion de la prestation de services									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	20	29	58	108	47	11	166
Effectif proposé 2019/20	–	1	22	31	70	124	56	13	193
Variation nette	–	–	2	2	12	16	9	2	27
Pilier Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	13	11	53	78	78	4	160
Effectif proposé 2019/20	–	1	14	11	42	68	66	2	136
Variation nette	–	–	1	–	(11)	(10)	(12)	(2)	(24)
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2018/19	1	4	66	64	215	350	189	20	559
Effectif proposé 2019/20	1	4	74	73	218	370	189	20	579
Variation nette	–	–	8	9	3	20	–	–	20

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel civil : augmentation nette de 20 postes

57. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2019/20 sont conformes aux recommandations découlant de l'examen

indépendant du BANUS, réalisé en 2018, et de l'examen des effectifs qui a suivi. Ces modifications sont récapitulées comme suit : a) création de 21 postes d'agent recruté sur le plan international ; b) création de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national ; c) suppression d'un poste soumis à recrutement international et de trois postes d'agent des services généraux ; d) divers reclassements, transferts, réaffectations ou transferts après restructuration.

58. L'organigramme ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante Appui.

Figure 1
Changements proposés pour la composante Appui



Bureau de la Sous-Secrétaire générale

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale

59. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire coordonnera et dirigera l'appui collectif prêté à la Chef du BANUS aux fins de l'exécution du mandat du Bureau, en veillant en particulier à ce que de solides dispositifs de contrôle et de gestion des risques soient mis en place en ce qui concerne les services d'appui que le Bureau prête à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes, afin de mettre en œuvre des mesures permettant de mieux faire respecter le principe de responsabilité dans le cadre des activités d'appui et d'en assurer le suivi. Il s'agira notamment de planifier, de suivre et d'évaluer l'appui prêté aux bénéficiaires et de communiquer des informations en la matière ainsi que de prendre des mesures fortes pour lutter contre l'utilisation abusive des ressources. En outre, la ou le spécialiste de la gestion des programmes sera chargé de diriger l'élaboration et la mise en place, au BANUS, de mesures et de dispositifs appropriés de contrôle de l'exécution, notamment un suivi des activités d'appui et la communication d'informations y relatives. Par ailleurs, elle ou il coordonnera l'établissement des divers rapports, notamment des rapports d'évaluation, afin d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité et de déterminer les mesures de réduction des risques à prendre et de les appliquer, de sorte que les services d'appui prêtés aux bénéficiaires cibles soient utilisés à bon escient et dûment sécurisés.

60. La ou le spécialiste de la gestion des programmes (P-4) consolidera les procédures du BANUS pour effectuer un meilleur suivi des services d'appui du Bureau et de leur utilisation et faire en sorte que toutes les entités concernées disposent de suffisamment d'informations. Elle ou il mettra en place des mécanismes de collaboration avec l'AMISOM et le Gouvernement somalien pour que les Nations Unies puissent mieux aider ces partenaires à renforcer les moyens dont ils disposent pour éviter autant que possible ou empêcher que les forces bénéficiaires de l'appui utilisent des ressources à mauvais escient. Contrôle, gestion des résultats et principe de responsabilité sont les éléments fondamentaux du partenariat qui lie l'Organisation et l'Union africaine en Somalie et la condition préalable à la fourniture d'un appui à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes.

61. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (administrateur recruté sur le plan national) conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire de ce poste aidera le ou la spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et le BANUS à exécuter le mandat de ce dernier, notamment en veillant à ce que les services d'appui que le Bureau prête à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes soient conformes aux obligations de contrôle, de suivi et de communication d'informations. Il s'agira notamment de contribuer à la planification, au suivi et à l'évaluation des activités menées et à la communication d'informations y relatives ainsi qu'à l'élaboration et à l'application des mesures de réduction des risques. La ou le titulaire mettra en place des mécanismes de collaboration avec le Gouvernement somalien et les forces de sécurité somaliennes pour que les Nations Unies puissent mieux aider ces partenaires à renforcer les moyens dont ils disposent pour éviter autant que possible ou empêcher que les forces bénéficiaires de l'appui utilisent des ressources à mauvais escient.

62. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. En effet, il est ressorti de cet examen que le Bureau de la Sous-Secrétaire générale manque

cruellement de personnel. La ou le titulaire de ce poste aidera avec assiduité le Bureau à exécuter le mandat du BANUS en fournissant un appui fonctionnel quotidien, y compris un appui et des conseils professionnels, logistiques et administratifs. Elle ou il sera chargé de : a) participer aux réunions tenues par la Chef du BANUS ; b) rédiger des notes ; c) faire en sorte que des mesures de suivi soient prises sans tarder et aboutissent ; d) étudier toute la correspondance ; e) se tenir en contact avec les autres unités du BANUS à des fins de précision fonctionnelle et de cohérence avec les directives éditoriales de l'Organisation ; f) jouer auprès de la Chef du BANUS le rôle de coordonnateur pour toutes les questions administratives, notamment en ce qui concerne le budget, les ressources humaines, la communication interne et la qualité de vie. La ou le titulaire sera également chargé de gérer les accords passés entre la Chef du BANUS et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial pour la Somalie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, notamment de superviser l'exécution de ces accords et de rédiger les rapports connexes. Ces trois accords sont élaborés et appliqués tous les ans et des rapports trimestriels sont présentés pour deux d'entre eux. En outre, la ou le fonctionnaire d'administration aidera la Chef du BANUS à diriger, contrôler et coordonner l'établissement et l'exécution des programmes de travail par composante, notamment en ce qui concerne le budget et la gestion des ressources humaines.

63. La création du poste de fonctionnaire d'administration favorisera la bonne exécution, dans les délais prévus, des programmes de travail et des produits du Bureau de la Sous-Secrétaire générale. Elle permettra également d'apporter à la Chef du BANUS un appui administratif et technique et une aide à l'encadrement et de faire respecter les règles, règlements et procédures.

64. Il est proposé que le poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) de la Section du budget et des finances du pilier Gestion des opérations et des ressources soit transféré à l'équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale, où son titulaire continuera de s'acquitter de ses fonctions actuelles dans le domaine des relations extérieures et de la coordination. Lors de l'exercice 2017/18, ce poste a été transféré au pilier Gestion des opérations et des ressources. Toutefois, il est évident que les fonctions liées à ce poste correspondent davantage à celles de l'équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale. Il est donc proposé de transférer ce poste à l'équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale pour que son titulaire soit mieux à même de s'acquitter des obligations que le BANUS a envers le pays hôte dans le cadre de son mandat.

Équipe déontologie et discipline

65. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3). Actuellement composée d'un(e) spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4), l'Équipe déontologie et discipline est chargée : a) de fournir des orientations générales et des conseils techniques ; b) d'aider à élaborer des stratégies préventives ; c) de diffuser les lignes directrices, principes et procédures de l'Organisation en matière de déontologie et de discipline. L'Équipe joue un rôle essentiel dans l'application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la collecte, l'évaluation et le classement d'informations et la communication et la notification de ces informations aux organismes appropriés chargés de mener des enquêtes, l'examen des rapports d'enquête et l'élaboration de recommandations et de sanctions, selon que de besoin.

66. La ou le spécialiste de la déontologie et de la discipline sera chargé de recenser et de suivre efficacement les allégations de fautes qui auraient été commises par des

membres du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de fournir des conseils et analyses solides visant à améliorer et à faire avancer les objectifs des programmes de déontologie et de discipline, d'aider à administrer un système de gestion des données relatives aux fautes constatées dans les différentes catégories de personnel, d'extraire et d'analyser des données pour donner lieu à des récits et à des rapports statistiques sur l'ensemble des aspects de déontologie propres au personnel, de promouvoir et de soutenir la recherche quantitative et qualitative sur les questions de déontologie et de discipline et d'examiner, d'évaluer et de traiter les allégations de faute.

67. La création du poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline permettra d'accroître l'efficacité générale de l'Équipe en traitant les plaintes et les allégations de faute rapidement et efficacement. Avec ses effectifs actuels, l'Équipe met entre 40 et 50 jours pour étudier les allégations graves et les allégations diverses et entre 20 et 25 jours pour étudier les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La création d'un autre poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline permettrait de respecter en tous points le calendrier établi, selon lequel les rapports d'enquête relatifs aux allégations graves et aux allégations diverses doivent être examinés et renvoyés pour examen ultérieur ou suite à donner dans les 30 jours et ceux relatifs aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles doivent l'être dans les 15 jours.

Section de la gestion et de l'appui en matière d'information

68. Il est proposé de transformer le poste de logisticien(ne) (P-3) rattaché au Bureau du (de la) Chef de la gestion de la prestation de services en poste de fonctionnaire de l'information (P-3) et de le réaffecter à la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire de ce poste sera responsable des politiques et processus de gestion de la qualité et devra veiller à ce que les activités d'information et de communication stratégique menées par des entreprises extérieures respectent les normes de l'Organisation et à ce qu'elles débouchent sur des produits de bonne qualité. Il est nécessaire de consolider la Section de la sorte car, à partir de 2019, le BANUS aura recours à six entreprises différentes pour ses activités d'information, et il faut faire en sorte que ces entreprises respectent les normes de qualité. Par ailleurs, le ou la fonctionnaire de l'information fera office de coordonnateur principal des activités menées par le BANUS en matière d'information, de présence en ligne et de sensibilisation, qui sont essentielles pour la communication en Somalie, pays où les risques sont élevés et où le confinement du personnel des Nations Unies aux quartiers protégés de l'AMISOM empêche tout contact direct avec les groupes cibles et le public.

69. Il est essentiel que l'appui prêté à l'AMISOM, à la MANUSOM et au BANUS en matière de communication stratégique et d'information soit adapté, ciblé et de qualité. Pour ce qui est des services d'information, le manque d'exigence et les erreurs ont des répercussions nuisibles et potentiellement durables sur l'exécution du mandat du BANUS. Il est donc à la fois utile et nécessaire de contrôler au préalable la qualité de toute information publiée dans le cadre du mandat des entités clientes. À l'ère de l'information, le fait que le BANUS soit peu présent en ligne nuit à l'exécution de son mandat. Les plateformes numériques sont indispensables et doivent être gérées attentivement et régulièrement. Mal gérer les médias numériques ou ne pas gérer leur utilisation entamerait sérieusement la crédibilité du BANUS. La diffusion ou la communication d'informations erronées ou la diffusion ou la communication tardive d'informations avérées peut nuire à l'image de l'Organisation et avoir des répercussions politiques. Sur le plan du contenu, les imprécisions et erreurs factuelles peuvent avoir des conséquences regrettables sur la réaction du public et décourager les médias de continuer à diffuser des programmes relatifs à l'Organisation. Les

activités de communication sont sensibles car la presse, les groupes politiques, le public et les groupes d'intérêt sont tous concernés par les informations rendues publiques par la Section.

Unité des affaires juridiques

70. Il est proposé de créer un poste de conseiller(ère) juridique principal(e) (P-5) à la tête de l'Unité des affaires juridiques, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire du poste donnera des conseils juridiques de haut niveau sur diverses questions pluridisciplinaires, très complexes et souvent sensibles ou conflictuelles, notamment en ce qui concerne l'interprétation et l'application du cadre juridique administratif de l'Organisation, du droit international et des politiques, directives et textes administratifs régissant les opérations des Nations Unies. Les hauts responsables du BANUS entretenant des contacts avec l'AMISOM, l'Union africaine, les partenaires extérieurs et les pays fournisseurs de contingents, il est nécessaire qu'un(e) tel(le) conseiller(ère) définisse les fondements juridiques et les modalités de la coopération ainsi que les besoins opérationnels. L'Unité joue un rôle indispensable en ce qui concerne le contrôle des obligations juridiques du BANUS, l'apport des modifications nécessaires et la prestation de conseils dans de nouveaux domaines susceptibles de créer des obligations pour le BANUS et l'Organisation. Au vu des multiples instruments juridiques à examiner, l'Unité doit impérativement être dirigée par un(e) conseiller(ère) juridique principal(e) (P-5).

Section de la sûreté et de la sécurité

71. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent(e) du Service mobile) conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La Cellule chargée de la sécurité incendie évalue les risques liés à la sécurité incendie et aux interventions en cas d'incendie en général et au travail ainsi qu'aux systèmes de notification de la sécurité incendie, communique des informations à ce sujet et formule des recommandations précises quant aux mesures à prendre pour remédier aux insuffisances ainsi décelées, notamment sur le plan des ressources, du matériel et des effectifs. La Cellule doit être dotée de moyens au moins équivalents à ceux d'un groupe de sécurité incendie de type C, conformément aux directives sur la sécurité incendie de l'Organisation, et prêter un appui aux centres régionaux. Il est nécessaire en permanence d'assurer un suivi des questions de sécurité incendie et de donner des conseils sur ce point. Le matériel doit par ailleurs être testé et inspecté selon un calendrier quotidien, hebdomadaire et mensuel.

72. La ou le spécialiste de la sécurité incendie s'acquittera de fonctions d'encadrement, s'entretiendra avec les hauts responsables du BANUS et, le cas échéant, remplacera la ou le chef de service de la Cellule, qui n'est pas compté dans les effectifs de la Section de la sûreté et de la sécurité.

Tableau 2

Changements proposés : Bureau de la Sous-Secrétaire générale

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire	
		Nombre	Classe
Description			
Équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale	Création	3	1 P-4, 1 P-3, 1 AN

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Équipe de collaborateurs directs de la Sous-Secrétaire générale	Transfert	1	1 GN	Origine : Section du budget et des finances, pilier Gestion des opérations et des ressources
Équipe déontologie et discipline	Création	1	P-3	
Section de la gestion et de l'appui en matière d'information	Réaffectation	1	P-3	Origine : Bureau du (de la) Chef de la gestion de la prestation de services
Unité des affaires juridiques	Création	1	P-5	
Section de la sûreté et de la sécurité	Création	1	SM	
Total		8		

Bureau du Directeur du BANUS

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Groupe de l'environnement

73. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'environnement [assistant(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)]. Le Groupe de l'environnement effectue un contrôle environnemental dans 78 sites du BANUS, de la MANUSOM et de l'AMISOM en Somalie et au Kenya. La ou le spécialiste des questions d'environnement [assistant(e)] devra notamment assurer à l'intention des soldats nouvellement déployés ou prenant la relève d'autres collègues une formation sur les questions environnementales en Somalie, procéder à des expertises et inspections environnementales et donner des orientations afin que toutes les installations des Nations Unies respectent les normes en la matière. Il (elle) contribuera également à élaborer une politique et des instructions permanentes de gestion de l'environnement applicables aux opérations de l'AMISOM ainsi que des orientations concernant les mesures de protection de l'environnement que les forces de sécurité somaliennes peuvent prendre avec le concours du BANUS. Ce poste créé, le BANUS pourra contrôler le respect des normes d'efficacité et les faire appliquer à l'échelle de la mission, ce qui permettra de mieux utiliser les ressources, de limiter la pollution de l'environnement du pays hôte et, partant, de faire diminuer les dépenses de nettoyage des sites avant qu'ils ne soient restitués au gouvernement hôte.

74. Actuellement, il n'y a au BANUS qu'un seul poste (P-4) dont la ou le titulaire est chargé(e) de planifier et d'exercer les fonctions liées à l'environnement, ce qui prive le Groupe des moyens suffisants pour effectuer les contrôles et les visites sur le terrain nécessaires aux audits environnementaux, aux états des lieux et aux études d'impact environnemental ou dispenser une formation dans les six grands secteurs, dans les bases opérationnelles avancées et à Mombasa.

Groupe de la problématique femmes-hommes

75. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de genre (P-4) conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire prendra la tête du Groupe de la problématique femmes-hommes et s'acquittera de fonctions liées à l'exécution du plan d'action dont le BANUS s'est

doté concernant la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'agira notamment de donner à l'équipe dirigeante et aux différents groupes et sections des avis techniques sur la promotion et la prise en compte systématique de la parité des sexes, conformément à la stratégie applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, de rédiger des notes à l'intention des hauts responsables et de participer à la gestion du changement et à la promotion du principe d'égalité des sexes au BANUS. La ou le titulaire assurera également un suivi des fonctions liées aux ressources humaines du BANUS et en rendra compte à l'équipe dirigeante et communiquera aux responsables de section des informations sur la réalisation des objectifs de sensibilisation, de parité et de développement comportemental et collaborera avec le Groupe de la formation et le Bureau intégré chargé de la problématique femmes-hommes du BANUS, afin que les questions liées au genre et aux femmes et à la paix et la sécurité soient dûment prises en compte dans les programmes de formation.

Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit

76. À la suite d'une restructuration intervenue pendant l'exercice 2018/19 en raison de la nature transversale des fonctions de gestion des risques et de leur importance capitale dans un milieu hostile et défavorable, il a été décidé de placer sous l'autorité directe du Directeur du BANUS la composante Gestion du risque institutionnel, qui était rattachée à la Section du budget et des finances du pilier Gestion des opérations et des ressources. Les fonctions de cette composante ont été fusionnées avec celles du Groupe de l'application des recommandations d'audit pour créer le Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit.

77. Du fait de la restructuration et conformément au transfert de responsabilités de la composante Gestion du risque institutionnel et aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer au Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit les postes de spécialiste de la gestion des risques (P-4) et d'assistant(e) [gestion des risques et contrôle de la conformité (agent(e) du Service mobile)], qui étaient rattachés à la Section du budget et des finances.

Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel

78. À la suite d'une restructuration intervenue pendant l'exercice 2018/19 en raison des liens et de la corrélation entre les questions de qualité de vie et celles du logement, de la sécurité et d'autres questions connexes, il a été décidé de placer sous l'autorité directe du Directeur du BANUS la Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel, qui était rattachée à la Section des ressources humaines du pilier Gestion des opérations et des ressources.

79. Du fait de la restructuration et conformément aux recommandations de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer à la Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel les postes de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'assistant(e) social(e) (Volontaire des Nations Unies), qui étaient rattachés à la Section des ressources humaines.

Tableau 3
Changements proposés : Bureau du Directeur du BANUS

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Groupe de l'environnement	Création	1	AN	
Groupe de la problématique femmes-hommes	Création	1	P-4	
Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit	Transfert après restructuration	2	1 P-4, 1 SM	Origine : Section du budget et des finances, pilier Gestion des opérations et des ressources
Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel	Transfert après restructuration	2	1 P-3, 1 VNU	Origine : Section des ressources humaines, pilier Gestion des opérations et des ressources
Total		6		

Pilier Gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources

80. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de fonctionnaire d'administration conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le Chef de la gestion des opérations et des ressources s'étant vu attribuer des responsabilités supplémentaires, notamment la direction générale du pilier et la coordination et la gestion de six unités administratives, les responsabilités liées au poste de fonctionnaire d'administration se sont également complexifiées et comprennent désormais la prestation au ou à la Chef d'un solide appui administratif concernant la coordination des fonctions associées au pilier. Puisque la ou le fonctionnaire d'administration est amené à interagir dans une mesure croissante avec l'AMISOM sur des questions telles que les ressources humaines, le budget et le déroulement des opérations, s'acquiesce de fonctions supplémentaires du fait que des sections ont été placées sous la responsabilité du ou de la Chef, et prête un appui notamment à la Section des technologies, à la Section du budget et des finances, à la Section des ressources humaines, au Centre intégré de formation du personnel des missions et au Groupe de la coordination des services communs, il est proposé de reclasser ce poste pour tenir compte des responsabilités accrues de son titulaire, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Par ailleurs, le reclassement de ce poste à la classe P-4 permettra d'adopter la même structure que celle des piliers Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont les fonctions de coordination sont assurées par une ou un fonctionnaire d'administration de classe P-4.

Section du budget et des finances

81. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) au Groupe des finances, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire sera chargé de superviser le fonctionnement du Groupe, d'exécuter efficacement son programme de travail et d'apporter un niveau d'expertise et des compétences d'encadrement adaptés aux besoins de la Section du budget et des

finances. Elle ou il dirigera la mise en œuvre des aspects financiers des nouvelles délégations de pouvoir sur le terrain et établira des prévisions de dépenses, des projets de budget et des documents budgétaires axés sur les résultats. Par ailleurs, elle ou il aidera les directeurs de programme à déterminer le montant des ressources à demander dans les projets de budget et à administrer et à contrôler les ressources extrabudgétaires, notamment à examiner les accords et les plans de dépenses et à faire en sorte que les politiques, procédures et règlements soient respectés. La création de ce poste permettra de mettre davantage l'accent sur la gestion des ressources financières et la communication d'informations aux sections et hauts responsables, notamment à la MANUSOM, à l'AMISOM et aux États Membres qui versent des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale prévus à cet effet.

82. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des finances et du budget (1 P-3 et 1 P-2) au Groupe des finances, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Comme pour les autres missions, le Secrétaire général compte sur le fait que le BANUS tirera parti d'une volonté renouvelée de décentraliser les pouvoirs à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de cette initiative visant à mieux faire coïncider les responsabilités liées à la gestion des ressources et celles relatives à l'exécution du mandat, le Secrétaire général a noté, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, que, pour que cette délégation de pouvoir du Siège aux missions s'accompagne d'un transfert des capacités connexes, six postes d'administrateur devaient être supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions pour être créés dans plusieurs missions importantes et multidimensionnelles (A/72/790/Rev.1, par. 17 et 177). De cette façon, la création d'un poste P-2 au BANUS permettra au Bureau de tirer parti des efforts visant à renforcer l'autonomisation des missions et de continuer à gérer les ressources.

83. La création de ces postes permettra de faciliter, de contrôler, de prévoir, d'organiser et d'exécuter diverses fonctions nécessaires à la Section du budget et des finances. Les titulaires devront en outre fournir des avis spécialisés aux dirigeants sur des questions budgétaires et s'entretiendront fréquemment avec le Siège de l'Organisation et le Centre de services régional d'Entebbe sur les questions financières et budgétaires intéressant le BANUS.

84. La création des postes de spécialiste des finances et du budget (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) permettra de contrôler efficacement les aspects financiers, de mieux suivre les priorités stratégiques et opérationnelles et de bien gérer les ressources financières et de dûment communiquer les informations financières aux entités clientes du BANUS, l'AMISOM et la MANUSOM, qui pourront ainsi se concentrer sur l'exécution de leur mandat.

85. Du fait de la restructuration, il est proposé de transférer au Groupe de la coordination des services communs les postes de logisticien(ne) (P-4) et d'assistant(e) au soutien logistique (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui étaient rattachés à la Section du budget et des finances, étant donné que le Groupe, qui dépendait de la Section, a été placé sous l'autorité du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources, et conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

86. Il est proposé de transférer le poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au Bureau de la Sous-Secrétaire générale, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

87. Du fait de la restructuration, il est proposé de transférer les postes de spécialiste de la gestion des risques (P-4) et d'assistant(e) [gestion des risques et contrôle de la

conformité [agent(e) du Service mobile)] au Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit, qui dépend du Directeur du BANUS, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Groupe de la coordination des services communs

88. Le Groupe de la coordination des services communs a été créé en 2015 pour assurer la mise en place de mécanismes appropriés, régissant les conditions (recouvrement des coûts y compris) auxquelles des biens et des services peuvent être fournis à des tiers dont les contributions sont essentielles à l'exécution du mandat du BANUS. Compte tenu des problèmes de sécurité en Somalie, presque tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que nombre de missions diplomatiques, organisations internationales et sous-traitants sont tributaires du BANUS pour les services de base (tels que le soutien santé, la sécurité des bureaux et des logements, et les services de mouvement), pour lesquels les solutions commerciales sont excessivement onéreuses. Le Groupe est chargé de dialoguer avec ces organisations. Son premier travail consiste à déterminer si le BANUS est en mesure de fournir le service demandé sans compromettre ses propres opérations et sans avoir à établir des mémorandums ou lettres d'accord.

89. Lorsque la structure d'appui du BANUS a été réorganisée en 2017, il a été décidé que le Groupe de la coordination des services communs relèverait de la Section du budget et des finances. Toutefois, étant donné que les fonctions du Groupe ne se limitent pas au recouvrement des coûts et qu'il était nécessaire d'améliorer l'efficacité et les performances du Groupe, son rattachement hiérarchique a été revu pour l'exercice 2018/19, afin qu'il ne dépende plus de la Section du budget et des finances, mais soit sous l'autorité directe du Chef de la Gestion des opérations et des ressources.

90. Par conséquent, conformément aux recommandations tirées de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer les postes suivants, issus de la Section du budget et des finances, au Groupe de la coordination des services communs : logisticien(ne) (P-4), assistant(e) au soutien logistique (Service mobile) et assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des technologies

91. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des contrats (P-3), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Cette activité constitue une gageure pour la Section, qui doit gérer 19 types de contrats complexes en évolution constante, compte tenu de celle des technologies de l'information. La ou le spécialiste de la gestion des contrats serait chargé de gérer les risques financiers et juridiques des contrats existants et futurs au nom de la Section, en fournissant des ressources spécialisées pour interpréter les dispositions des contrats qui pourraient avoir une incidence sur les ressources. La ou le titulaire serait chargé de gérer les ressources de la Section en veillant à la qualité et à la productivité et pourrait même parfois prendre des décisions concernant le renouvellement ou la prorogation d'un contrat ou sa résiliation si la fourniture de services ou de matériel n'était plus nécessaire. La Section assure l'exploitation et l'entretien du matériel informatique et de communication classique, ainsi que des systèmes novateurs pour le BANUS, l'AMISOM et la MANUSOM.

92. Il est proposé de transférer à la Section des technologies le poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile), qui dépend actuellement de la Section de la gestion centralisée des stocks, rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce transfert est le signe que le BANUS s'attache à ce que les hauts responsables fondent leurs décisions relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement sur l'analyse décisionnelle et l'analyse des données. Cette

demande de services est la conséquence de l'adoption, par le Groupe des carburants, d'outils de gestion de l'information (notamment le système électronique de gestion des carburants) qui ont amélioré le suivi de la consommation par rapport au budget approuvé pour l'AMISOM. Cette meilleure visibilité des données a permis d'économiser au moins 3 millions de dollars pendant l'exercice 2018/19.

93. Il est proposé de transformer le poste de technicien(ne) en télécommunications (Service mobile) en poste d'assistant(e) à la planification des acquisitions à la Section de la gestion des acquisitions, rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section des ressources humaines

94. Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (Service mobile) et d'un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur/administratrice recruté(e) sur le plan national) conformément aux recommandations résultant de l'examen des effectifs. La Section des ressources humaines fournit des services concernant l'effectif autorisé de 559 postes au BANUS et 294 postes à la MANUSOM, dans 11 lieux d'affectation dans deux pays, la Somalie et le Kenya. Elle assure également des services concernant les 41 membres du personnel fourni par des gouvernements et offre un appui administratif modéré au Service de la lutte antimines. Outre qu'elle recrute et gère des consultants pour le compte de la MANUSOM et de l'AMISOM, la Section gère un grand nombre de recrutements de consultants et de vacataires, sans lesquels le BANUS ne pourrait déployer sa stratégie de présence limitée. La Section traite aussi les indemnités mensuelles de 530 membres du Groupe de gardes des Nations Unies, qui protège les installations du BANUS et de la MANUSOM à l'aéroport international de Mogadiscio, ainsi que les indemnités mensuelles des membres des contingents des Nations Unies.

95. Les effectifs ressources humaines sont peu nombreux par rapport au personnel desservi. Les ressources actuelles de la Section ne suffisent pas à assurer la gestion du BANUS et de la MANUSOM, dont les fonctionnaires sont répartis dans 11 lieux d'affectation. Grâce à la création de ces postes, le BANUS disposerait de services de gestion des ressources humaines plus efficaces pour répondre aux besoins de ses clients, en particulier dans les domaines clefs de l'appui spécialisé et de la gestion organisationnelle, notamment en ce qui concerne la gestion des postes et du tableau d'effectifs et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'établissement, à l'intention des organes délibérants, de justificatifs des postes prévus au BANUS et à la MANUSOM. Cette capacité supplémentaire permettrait de répartir plus équitablement la charge de travail. La Section serait plus en mesure de dispenser des services d'appui à l'élaboration des politiques aux responsables du BANUS et de la MANUSOM, ainsi qu'à tous les membres du personnel. En outre, l'important programme de communication et de sensibilisation des clients concernant les ressources humaines pourrait être exécuté comme prévu. Les clients seraient également soutenus et orientés d'une manière dynamique et adaptée, y compris s'agissant des politiques.

96. Il est proposé de transférer à la Cellule chargée des voyages de la Section des ressources humaines le poste d'assistant(e) chargé(e) des voyages (Service mobile), qui relève actuellement de la Section des services médicaux et du pilier Gestion de la prestation de services, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La Cellule est chargée de fournir des services de voyage au personnel du BANUS et de la MANUSOM (dont les membres du personnel, les membres du personnel fourni par des gouvernements, les Volontaires des Nations Unies, les

consultants et les vacataires), ainsi qu'aux policiers hors unités constituées et aux policiers membres d'unités de police constituées de l'AMISOM. Elle fournit également à cette dernière, en coordination avec le Centre de services régional d'Entebbe, un appui concernant les déploiements et mouvements des officiers d'état-major et policiers hors unités constituées et tient à jour et fournit des données aux responsables du BANUS et au Comité des commissaires aux comptes. Par ailleurs, elle répond aux demandes des organes délibérants en établissant des rapports et en communiquant les données requises. Le transfert proposé du poste du Service mobile à la Cellule chargée des voyages, renforcerait l'efficacité du BANUS, qui gagnerait ainsi en fiabilité et en régularité dans les services de voyage qu'il fournit aux fonctionnaires, à d'autres de ses clients et à des clients de la MANUSOM et de l'AMISOM.

97. Conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer les postes de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'assistant(e) social(e) (Volontaire des Nations Unies) à la Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel, placée sous l'autorité du Directeur du BANUS, afin de mieux prendre en compte les changements de rattachement hiérarchique qui ont été opérés au sein de la Cellule.

Centre intégré de formation du personnel des missions

98. Il a été confirmé lors de l'examen des effectifs que, vu la nature et l'ampleur des services de formation dispensés par le BANUS et pour mieux servir toutes les parties prenantes, il convenait de modifier les relations hiérarchiques du Centre intégré de formation du personnel des missions et de le placer sous l'autorité directe du/de la Chef de la Gestion des opérations et des ressources.

99. Conformément à la restructuration décrite ci-dessus et aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer au Centre intégré de formation du personnel des missions les postes ci-après, qui dépendent actuellement du Centre d'appui à la mission : fonctionnaire chargé(e) de la formation (P-4), fonctionnaire chargé(e) de la formation (P-3), assistant(e) à la formation (Service mobile), fonctionnaire chargé(e) de la formation au maintien de la paix (Service mobile), formateur/formatrice adjoint(e) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et assistant(e) au perfectionnement du personnel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Centre d'appui à la mission

100. Il est proposé d'affecter le poste de fonctionnaire d'administration (P-3) à Dhuusamarreeb, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Tous les membres du personnel d'appui du BANUS sont placés sous l'autorité des fonctionnaires d'administration de leurs secteurs respectifs, et il en ira de même avec le nouveau poste de fonctionnaire d'administration.

101. Les fonctionnaires d'administration travaillant dans les secteurs dispensent aux chefs de bureau de la MANUSOM des conseils et des orientations sur les questions administratives et logistiques relatives au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation, aux politiques d'appui, aux instructions, aux délégations de pouvoirs particulières et aux ressources disponibles. En outre, ils élaborent et mettent en œuvre des programmes de travail pour la composante Appui dans les zones d'opérations du secteur et supervisent tous les aspects des activités menées sur leurs sites, notamment les activités de soutien aux unités militaires de l'AMISOM, à la MANUSOM et à d'autres composantes opérationnelles, le cas échéant. Parallèlement, puisque presque tous les

services fournis aux parties prenantes (dont les services de nettoyage, d'approvisionnement en carburant et en rations, la construction de camps et l'entretien des véhicules) ont été externalisés, il est désormais nécessaire de disposer de fonctionnaires d'administration d'une classe suffisamment élevée pour pouvoir traiter directement avec le personnel et la direction des sous-traitants et exercer des fonctions de supervision.

102. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Groupe de la coordination régionale à Jawhar, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Les fonctions et les responsabilités du secteur, qui avaient été déléguées à un(e) assistant(e) au soutien logistique (Service mobile) du Groupe de la coordination régionale se sont étendues. Le poste ne se limite désormais plus aux fonctions logistiques, mais comporte également des fonctions administratives (telles que celles relatives aux ressources humaines) et des fonctions de coordination d'ordre logistique et administratif avec les clients (l'AMISOM et la MANUSOM), l'équipe de pays des Nations Unies et les sous-traitants. Il est donc important que le BANUS dispose d'un(e) fonctionnaire d'administration (P-3) à Jawhar, comme dans d'autres secteurs comparables sur le plan de la complexité et des effectifs, notamment Baidoa, Beledweyne et Kismayo.

103. Il est proposé de transférer les postes ci-après au Centre intégré de formation du personnel des missions, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs, : fonctionnaire chargé(e) de la formation (P-4), fonctionnaire chargé(e) de la formation (P-3), assistant(e) à la formation (Service mobile), fonctionnaire chargé(e) de la formation au maintien de la paix (Service mobile), formateur/formatrice adjoint(e) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et assistant(e) au perfectionnement du personnel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

104. Suite au transfert des fonctions du Groupe de la coordination régionale au Centre d'appui à la mission et aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est également proposé de transférer les postes suivants (qui dépendent actuellement du Groupe) au Centre : un(e) fonctionnaire d'administration (P-4), trois fonctionnaires d'administration (P-3), deux fonctionnaires d'administration (Service mobile) et un(e) assistant(e) à l'administration (Volontaire des Nations Unies).

Groupe de la coordination régionale

105. Suite aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est proposé que les fonctions du Groupe de la coordination régionale, ainsi que les sept postes existants de ce dernier (1 P-4, 3 P-3, 2 SM et 1 VNU), qui relèvent actuellement du fonctionnaire d'administration (hors classe), soient transférés au Centre d'appui à la mission.

106. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant/e au soutien logistique (Service mobile), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Tableau 4

Changements proposés : pilier Gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Bureau du Chef de la Gestion des opérations et des ressources	Reclassement	(1)	P-3	
Bureau du Chef de la Gestion des opérations et des ressources	Reclassement	1	P-4	
Section du budget et des finances	Création	3	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2	
Section du budget et des finances	Restructuration	(3)	1 P-4, 1 SM, 1 GN	Destination : Groupe de la coordination des services communs
Section du budget et des finances	Restructuration	(2)	1 P-4, 1 SM	Destination : Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit du BANUS
Section du budget et des finances	Transfert	(1)	1 GN	Destination : Bureau de la Sous-Secrétaire générale
Groupe de la coordination des services communs	Restructuration	3	1 P-4, 1 SM, 1 GN	Section du budget et des finances
Section des technologies	Création	1	P-3	
Section des technologies	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section de la gestion des acquisitions, rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des technologies	Transfert	1	SM	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks, rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des ressources humaines	Création	2	1 SM, 1 GN	
Section des ressources humaines	Transfert	1	SM	Origine : Section des services médicaux, rattachée au pilier Gestion de la prestation de services
Section des ressources humaines	Restructuration	(2)	1 P-3, 1 VNU	Destination : Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel, relevant du Directeur du BANUS
Centre intégré de formation du personnel des missions	Restructuration	7	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN et 2 GN	Origine : Centre d'appui à la mission
Centre d'appui à la mission	Création	2	P-3	
Centre d'appui à la mission	Restructuration	7	1 P-4, 3 P-3, 2 SM, 1 VNU	Origine : Groupe de la coordination régionale
Centre d'appui à la mission	Restructuration	(7)	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN et 2 GN	Destination : Centre intégré de formation du personnel des missions
Groupe de la coordination régionale	Restructuration	(7)	1 P-4, 3 P-3, 2 SM, 1 VNU	Destination : Centre d'appui à la mission

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Groupe de la coordination régionale	Suppression	(1)	SM	
Total		3		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

Section de la gestion des acquisitions

107. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des contrats (P-3). Depuis qu'elle a commencé à gérer la chaîne d'approvisionnement et depuis le début de la restructuration du BANUS, la Section de la gestion des acquisitions accomplit toujours plus de tâches et assume davantage de responsabilités. On peut citer parmi ces tâches supplémentaires la gestion des contrats et la supervision des contrats concernant la fourniture de marchandises conclus par le BANUS dont la valeur annuelle s'élève à 43,8 millions de dollars.

108. La ou le spécialiste de la gestion des contrats entreprendrait des activités stratégiques ; il devrait par exemple assurer la coordination avec le pays hôte en ce qui concerne les prescriptions en matière de visa et de fiscalité applicables aux vacataires et sous-traitants du BANUS, analyser les formalités d'obtention de visas applicables aux actuels sous-traitants du Bureau et rédiger un projet de directive relative à la délivrance de visas au titre d'un contrat qui s'appliqueraient à tout le BANUS et tiendrait compte de la nature et du caractère spécifique de chaque contrat. La ou le titulaire de ce poste coordonnerait les activités d'enseignement ou de formation concernant la gestion des contrats (il lui incomberait de planifier quatre ateliers par an et quatre autres sessions de formation), prodiguerait des conseils sur les outils et procédures, transmettrait les meilleures pratiques et les enseignements, tout en s'assurant que ces derniers sont bien appliqués. Il devrait également superviser et tenir à jour les analyses des risques et des sous-traitants, et actualiser les instructions concernant la gestion des contrats du BANUS, en coordination avec toutes les parties prenantes du Bureau.

109. La création du poste P-4 permettrait que les contrats du BANUS soient prorogés, clos ou fassent l'objet d'un nouvel appel d'offres dans les délais fixés. Ces dernières années, le BANUS a connu plusieurs cas de gestion a posteriori, principalement en raison de l'urgence de certains besoins opérationnels, mais également du fait de l'absence d'une bonne coordination entre les fonctions de gestion des contrats sur les plans opérationnel et stratégique. En créant ce poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats, le BANUS vise à éliminer les cas de gestion a posteriori des contrats existants. Le poste proposé garantirait que l'on dispose d'informations complètes sur les contrats et les opérations et d'intervenir avant l'apparition de problèmes.

110. Conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est également proposé de supprimer les postes d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'assistant(e) à la gestion des installations (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à

Mombasa, en raison de la diminution des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement réalisées sur place.

111. Il est proposé de transformer le poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile), qui dépend actuellement de la Section des technologies, rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources, en poste d'assistant(e) à la planification des acquisitions, et de le transférer à la Section de la gestion des acquisitions, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

112. Il est proposé de transférer le poste de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile), qui relève pour le moment de la Section de la gestion centralisée des stocks, à la Section de la gestion des acquisitions, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section de la gestion centralisée des stocks

113. Il est proposé de supprimer le poste d'assistant(e) à la gestion du matériel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à Mombasa, en raison de la diminution des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement réalisées sur place, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

114. Il est proposé de transférer le poste de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile) à la Section de la gestion des acquisitions, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

115. Toujours dans le droit fil de ces recommandations, il est également proposé que le poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile) soit transféré à la Section des technologies, rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources.

116. En outre, il est proposé de transférer le poste d'assistant(e) aux actifs (Volontaire des Nations Unies) à la Section du génie et de l'entretien des installations rattachée au pilier Gestion de la prestation de services, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

117. La Section de la gestion centralisée des stocks emploie des vacataires, des Volontaires des Nations Unies et un grand nombre d'agents contractuels pour exécuter des tâches importantes liées à la réception et à l'inspection des marchandises, à l'entreposage et à la préparation des inventaires. Étant donné que le BANUS a récemment signé un contrat de services d'entreposage, la Section ne prévoit pas que les changements proposés soient source de difficultés ou de carences importantes eu égard aux ressources humaines ou aux effectifs.

Cellule chargée des réclamations

118. Il a été recommandé, suite à l'examen des effectifs, de créer une cellule chargée des réclamations, qui serait basée à Nairobi et relèverait directement du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cette restructuration est jugée nécessaire pour séparer le processus de contrôle du matériel de la fonction comptabilisation en pertes et cession de biens, qui continuera d'être assurée par le Groupe de la gestion des biens de la Section de la gestion de la performance. Cette réorganisation est également nécessaire pour éviter que l'unité administrative chargée des réclamations relève du Groupe de la gestion des biens, ce qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts.

119. Il est proposé de transférer à la Cellule chargée des réclamations, les postes de fonctionnaire adjoint(e) chargé(e) des réclamations (administrateur/administratrice recruté(e) sur le plan national) et d'assistant(e) aux réclamations (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui dépendent actuellement de la

Section de la gestion de la performance, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

120. Il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3), de la Section des achats, en poste de fonctionnaire chargé(e) des réclamations (P-3) et de le transférer à la Cellule chargée des réclamations, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La ou le titulaire du poste serait responsable de toutes les questions administratives relatives à la gestion du secrétariat du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations du BANUS. Il est proposé de transférer le poste de Mombasa à Nairobi.

121. La ou le fonctionnaire devrait examiner les justificatifs joints aux réclamations ainsi que toutes les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, et devrait évaluer les demandes, les comptes rendus et certificats médicaux ainsi que les certificats de décès et attestations de handicap. En outre, il serait chargé d'examiner, de rechercher et de recueillir des informations supplémentaires sur les demandes d'indemnisation émanant de tiers au motif d'accidents de la circulation impliquant des véhicules de l'Organisation ou d'accidents survenus dans les locaux de l'ONU. Il serait également chargé de coordonner et de contrôler le travail de deux membres du personnel de la Cellule et d'assurer la liaison entre les clients et le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation.

Section de la gestion de la performance

122. Afin de restructurer les fonctions de coordination des procédures de réception, et conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs, il est proposé de transférer à la Section de la gestion de la performance les postes de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile), d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) et d'agent(e) de la régulation des mouvements (administrateur/administratrice recruté(e) sur le plan national), ainsi que deux postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

123. En raison de la restructuration, il est également proposé de transférer les postes de fonctionnaire adjoint(e) chargé(e) des réclamations (administrateur/administratrice recruté(e) sur le plan national) et d'assistant(e) aux réclamations (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Cellule chargée des réclamations, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

124. Par ailleurs, il est proposé que le poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile) soit transformé en poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (Service mobile) et transféré à la Section des achats, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section des achats

125. Il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile), qui relève actuellement de la Section de la gestion de la performance, en poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (Service mobile) et de le transférer à la Section des achats, compte tenu des besoins en personnel des deux sections et suite aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Cette réaffectation permettrait de réduire davantage le nombre de dossiers traités a posteriori et les dépenses résultant de ces retards. Elle contribuerait également à réduire le nombre des recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes et permettrait de traiter dans les meilleurs délais les dossiers relatifs aux achats et d'aider le BANUS dans l'exercice de son mandat.

126. Il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3) en poste de fonctionnaire chargé(e) des réclamations (P-3) et de le transférer à la Cellule chargée des réclamations, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section du contrôle des mouvements

127. La Section du contrôle des mouvements et la Section des transports aériens ont été transférées et sont maintenant rattachées au pilier Gestion de la prestation de services, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Du fait de la restructuration, il est proposé de transférer au pilier Gestion de la prestation de services 21 des 26 postes concernés et de transférer au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement les cinq postes restants.

128. Il est proposé de transférer les postes suivants à la Section du contrôle des mouvements, qui relève du pilier Gestion de la prestation de services : cinq postes d'agent(e) de la régulation des mouvements (Service mobile), six postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), neuf postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

129. Il est proposé de transférer à la Section de la gestion de la performance les postes suivants liés à la coordination des procédures de réception : un poste de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile), un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), un poste d'agent de la régulation des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Tableau 5

Changements proposés : pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Section de la gestion des acquisitions	Création	1	P-4	
Section de la gestion des acquisitions	Suppression	(2)	GN	
Section de la gestion des acquisitions	Réaffectation	1	SM	Origine : Section des technologies, pilier Gestion des opérations et des ressources
Section de la gestion des acquisitions	Transfert	1	SM	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks
Section de la gestion centralisée des stocks	Suppression	(1)	GN	
Section de la gestion centralisée des stocks	Transfert	(1)	SM	Destination : Section de la gestion des acquisitions
Section de la gestion centralisée des stocks	Transfert	(1)	SM	Destination : Section des technologies, pilier Gestion des opérations et des ressources
Section de la gestion centralisée des stocks	Transfert	(1)	VNU	Destination : Section du génie et de l'entretien des installations, pilier Gestion de la prestation de services
Cellule chargée des réclamations	Réaffectation	1	P-3	Origine : Section des achats
Cellule chargée des réclamations	Restructuration	2	1 AN, 1 GN	Origine : Section de la gestion de la performance
Section de la gestion de la performance	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section des achats

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Section de la gestion de la performance	Transfert	5	2 SM, 1 AN, 2 GN	Origine : Section du contrôle des mouvements
Section de la gestion de la performance	Restructuration	(2)	1 AN, 1 GN	Destination : Cellule chargée des réclamations
Section des achats	Réaffectation	1	SM	Origine : Section de la gestion de la performance
Section des achats	Réaffectation	(1)	P-3	Destination : Cellule chargée des réclamations
Section du contrôle des mouvements	Transfert	(5)	2 SM, 1 AN, 2 GN	Destination : Section de la gestion de la performance
Section du contrôle des mouvements	Restructuration	(21)	11 SM, 9 GN, 1 VNU	Destination : Section du contrôle des mouvements, pilier Gestion de la prestation de services
Total		(24)		

Pilier Gestion de la prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 16 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 9 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services

130. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la gestion des marchés (1 P-4 et 1 P-3), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs, dans lequel on considère qu'il est important de renforcer le contrôle et l'appui centralisé nécessaire en matière de gestion des marchés au sein du pilier Gestion de la prestation de services. Pour améliorer et accroître l'efficacité du niveau général de service et d'appui en faveur de l'AMISOM, de l'UNSOM et des autres clients, il est nécessaire de créer une cellule centralisée chargée de la gestion des contrats et rattachée à ce pilier. La création de ces deux postes contribuerait à centraliser l'appui à la gestion des marchés et aux principales activités liées au contrôle des marchés ainsi qu'au suivi et au contrôle des dépenses, qui sont essentielles au bon fonctionnement du pilier. Parmi les autres domaines prioritaires dont les titulaires de ces postes devraient s'occuper, il y a notamment la coordination avec le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'opérations, de procédures opératoires standard, d'initiatives et de projets concernant le respect des contrats et la gestion de la performance, la budgétisation, la planification des acquisitions et les procédures d'achat.

131. Ces deux postes seront nécessaires pour gérer les marchés commerciaux complexes d'un montant élevé passés par le BANUS concernant le carburant, les rations, les transports aériens, le contrôle des mouvements et le génie, compte tenu de leur fort impact, des risques et de leur importance critique pour les opérations du BANUS. Les effectifs actuels affectés à la gestion des contrats (1 P-4, 2 P-3 et 2 SM) sont insuffisants pour assurer un contrôle efficace et le récent examen indépendant du BANUS a montré que la gestion des marchés faisait partie des domaines à renforcer de toute urgence pour que le Bureau puisse dûment s'acquitter de son mandat.

132. Il est également proposé de réaffecter le poste de logisticien (P-3) à un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) de la Section de la gestion et de l'appui en

matière d'information relevant du Bureau de la Sous-Secrétaire générale, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section des transports aériens

133. Il est proposé de réaffecter le poste d'ingénieur adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national) de la Section du génie et de l'entretien des installations à la Section des transports aériens et de le transformer en poste d'assistant principal aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire du poste supplémentaire à Nairobi aidera à contrôler les fonctions du centre des opérations aériennes de la mission conjointe sous la supervision générale du Chef des transports aériens et sous la supervision directe du Chef des opérations aériennes.

134. Le titulaire du poste aidera à effectuer six vols réguliers par semaine. Le nombre total de passagers a augmenté en passant de 69 711 en 2015 à 116 691 en 2017 et 46 634 passagers et 1 334 tonnes de marchandises ont transité par l'aéroport international de Nairobi. En 2017, le Bureau a transporté par avion 866 malades et les dépouilles mortelles de 125 personnes. Ce volume de trafic exige, pour chaque vol régulier, de la coordination, de la planification, des réunions d'information, la répartition des missions, le compte rendu de fin de mission des équipages, ainsi que de la responsabilisation et de la surveillance.

135. L'assistant principal aux opérations aériennes à Nairobi sera chargé de la planification et du suivi de toutes les opérations aériennes d'appui concernant le déploiement, les transferts, les évacuations sanitaires par voie aérienne, les activités de réapprovisionnement, les rations et le fret des contingents militaires, de la composante Police et de la composante civile de l'AMISOM à l'aéroport international Jomo Kenyatta et à l'aéroport Wilson. Le titulaire du poste s'assurera que les procédures de ravitaillement en carburant sont respectées et soumettra un rapport quotidien de conformité technique en vue de l'établissement du rapport mensuel sur l'utilisation des aéronefs, qui sera soumis au Siège de l'ONU. Le titulaire du poste coordonnera également les évacuations sanitaires avec les entités concernées, telles que la Section des services médicaux, les hôpitaux d'accueil et l'opérateur de l'évacuation sanitaire aérienne.

136. Grâce à l'adjonction de ce poste à Nairobi, la Section devrait effectuer un travail de meilleure qualité dans le domaine des transports aériens, domaine dans lequel les normes et règles sont des éléments fondamentaux de la sûreté et de la sécurité des opérations, ce qui devrait contribuer à réduire l'épuisement du personnel, qui fait problème. Sans renforcement du personnel à Nairobi, il serait impossible de maintenir des normes élevées de sécurité aérienne et de conformité opérationnelle. En outre, le fait de ne pas appliquer rigoureusement les normes de sécurité augmenterait les risques auxquels les opérations aériennes, le personnel et les ressources des entités des Nations Unies et d'autres organisations sont exposés.

Section du génie et de l'entretien des installations

137. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des installations (P-3), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. À lui seul, le complexe intégré des Nations Unies à Mogadiscio a un effectif d'environ 1 000 personnes, ce qui fait que le Groupe de la gestion des installations doit répondre quotidiennement, et en temps voulu, aux demandes des clients dans un grand nombre de domaines divers liés au logement, y compris la collecte, le tri et l'élimination d'un gros volume de déchets solides. Ces services sont assurés non seulement à Mogadiscio, mais également dans les centres de secteur et dans deux bureaux politiques de la MANUSOM et ils seront aussi assurés dans le bureau de la

MANUSOM qui sera ouvert prochainement à Dhuusamarreeb. Le Groupe assure également des services d'appui aux conférences politiques hebdomadaires tenues à Mogadiscio et auxquelles prennent part des participants aux plus hauts niveaux. Avec les effectifs actuels, il n'est pas possible de gérer une charge de travail de cette ampleur en se conformant aux normes de l'ONU. La Section doit également donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes tendant à renforcer le contrôle des activités des prestataires de services ; or, il n'est pas possible d'appliquer ces recommandations avec les effectifs actuels.

138. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur (eau et assainissement) (P-3), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Les domaines d'activité du Groupe eau et assainissement sont le creusage de forages peu profonds et de forages profonds, le stockage et le traitement de l'eau extraite, la distribution, la réparation et l'entretien d'un large éventail d'infrastructures de plomberie, l'exploitation, la réparation et l'entretien des stations de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des déchets liquides dans les 26 stations de traitement d'eau potable et les 38 stations d'épuration des eaux usées à Mogadiscio et dans les six secteurs. L'ingénieur dirigera le laboratoire d'analyse de l'eau potable et des eaux usées, notamment en s'assurant de la collecte régulière et fréquente d'échantillons dans les stations publiques et en créant la base de données des résultats d'analyse du BANUS. Le titulaire du poste s'assurera également que la qualité de l'eau potable et des eaux usées épurées reste dans les limites du seuil environnemental acceptable. En supervisant et en contrôlant les analyses, le titulaire du poste aidera le BANUS à s'assurer que le personnel consomme de l'eau potable en toute sécurité, qu'aucun membre du personnel ne contracte une maladie d'origine hydrique et qu'il s'acquitte de son obligation de ne pas déverser les eaux usées sans traitement approprié. Si le poste proposé n'est pas approuvé, le BANUS risque de ne pas se conformer aux directives relatives à la gestion des déchets et à l'environnement.

139. Il est proposé de transférer le poste d'assistant (gestion des avoirs) (Volontaire des Nations Unies) de la Section de la gestion centralisée des stocks, qui relève du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la Section du génie et de l'entretien des installations, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La charge de travail de la Section comprend l'examen quotidien des demandes des clients, l'envoi de notifications concernant la remise aux entrepreneurs de matériels et fournitures pour les équipements et les consommables, l'envoi de notifications concernant les comptabilisations en pertes, l'établissement de rapports sur l'état des actifs et d'états concernant la dépréciation. Au sein de la Section, l'assistant (gestion des avoirs) se concentrera uniquement sur le matériel de génie (environ 20 000 unités) ainsi que sur les consommables destinés à la construction et, au besoin, apportera une assistance essentielle au responsable de produit du pilier Gestion de la prestation de services.

140. Il est proposé de réaffecter le poste d'ingénieur adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national) à la Section des transports aériens et de le reclasser en poste d'assistant principal aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section des services essentiels

141. Il est proposé de créer le poste d'assistant(e) (budget et finances) (Service mobile), conformément aux recommandations de l'examen des effectifs. La Section des services essentiels nouvellement créée a pour mandat de superviser et de traiter tous les aspects de la gestion des marchés, tout en contrôlant les dépenses et en traitant

les factures relatives au carburant, aux rations, aux fournitures générales et aux contrats de restauration, ainsi que les factures relatives aux biens et services. Auparavant, un seul spécialiste de la gestion des marchés apportait au Groupe des carburants et au Groupe des rations un appui concernant la supervision et la gestion des marchés. Bien que l'intégration à la Section de responsabilités générales en matière d'approvisionnement et de restauration ait nettement alourdi la charge de travail s'agissant du contrôle des marchés, de la facturation et de la budgétisation, aucune ressource n'a été affectée à ce titre. Même si la création du Groupe de la gestion des marchés et de la facturation a permis de regrouper le personnel de la Section chargé de la facturation et de la budgétisation (Groupe des carburants et Groupe des rations), les responsabilités des fonctionnaires concernés ont tellement augmenté qu'ils ne peuvent pas assumer des activités de gestion des marchés ainsi que de facturation des fournitures générales et de la restauration sans surcharge de travail et sans accuser du retard dans l'exécution de ces tâches.

142. Le Groupe des carburants et le Groupe des rations ont été créés lorsque le BANUS apportait un appui aux 12 000 militaires de l'AMISOM déployés initialement à Mogadiscio. Toutefois, les opérations du BANUS concernent maintenant plus de 20 000 agents en tenue de l'AMISOM, 10 900 membres des forces de sécurité somaliennes et du groupe de gardes des Nations Unies dans six états-majors de secteur, plus de 20 états-majors de bataillons et environ 75 bases opérationnelles avancées en Somalie. Rien que pour les rations, environ 110 factures sont vérifiées pour paiement tous les 28 jours, pour une valeur mensuelle moyenne de 5,6 millions de dollars. Outre les fonctions de budgétisation des rations et de facturation, la facturation du carburant entraîne environ 150 transactions par jour, évaluées à environ 3 millions de dollars par mois, dans le cadre de l'appui apporté au sol et en matière de carburant aviation. Le personnel chargé de la facturation des rations et du carburant a des responsabilités supplémentaires en ce qui concerne les fonctions de budgétisation et d'achats, qu'il leur faut assumer pour traiter les opérations dans les délais fixés et assurer la continuité des services.

143. Tous ces éléments, qui viennent s'ajouter à la fonction de facturation des fournitures générales et de la restauration, à la fonction de budgétisation et à la nécessité de regrouper toutes les fonctions de budgétisation et de contrôle des marchés de la Section, alourdissent la charge de travail, impossible à absorber par cette dernière. Les tâches du spécialiste de la gestion des marchés, en matière d'administration et de gestion de la performance, ont tellement augmenté qu'une seule personne ne suffit pas à les accomplir : il est donc critique de créer le poste proposé.

144. Il est également proposé de réaffecter le poste de fonctionnaire chargé des carburants (Service mobile) à un poste de logisticien (Service mobile) rattaché à la Section des services essentiels, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Compte tenu de l'importance des fonctions de fournitures générales au BANUS, cette réaffectation garantirait le bon fonctionnement et l'exécution des mandats du Groupe de l'approvisionnement général et de la Section des services essentiels.

Section des services médicaux

145. Il est proposé de transférer le poste d'assistant(e) médical (Service mobile) à la Section des ressources humaines, rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs.

Section du contrôle des mouvements

146. Il est proposé de créer le poste de chef du contrôle des mouvements [Service mobile (1^{re} classe)], conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La Section manque actuellement d'un fonctionnaire de rang supérieur chargé de superviser les activités liées à la circulation des cargaisons, du personnel et des troupes par voie aérienne, terrestre et maritime, de donner des conseils techniques, d'élaborer des plans, d'apporter un appui logistique dans tous les aspects du transport et d'assurer le respect des règlements du BANUS et des règles internationales en matière de transport du personnel et des marchandises.

147. Le Chef du contrôle des mouvements aura pour mission : a) de superviser toutes les activités liées au transport des marchandises, du personnel et des militaires ; b) de donner des conseils techniques sur tous les aspects du transport et contribuer à l'élaboration du plan mondial continu concernant les mouvements de matériel appartenant aux contingents et de personnel ; c) de s'assurer qu'un appui sûr, efficace et économique est apporté durant les déplacements aux fins de l'exécution des tâches opérationnelles et administratives ; d) de mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité et d'améliorer la qualité des services de contrôle des mouvements fournis aux clients de la Section ; e) de contribuer à l'application de la stratégie de planification logistique, d'acquisition et d'approvisionnement du BANUS ; et f) d'établir et de gérer le budget annuel de la Section, qui s'élève à plus de 35 millions de dollars, montant qui justifie création d'un poste de chef de classe FS-7, compte particulièrement tenu que le mandat du BANUS ne se limite plus à Mogadiscio mais s'est étendu aux secteurs.

148. La Section du contrôle des mouvements, précédemment rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, a été transférée au pilier Gestion de la prestation de services, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. Il est donc proposé de transférer cinq postes d'agent de la régulation des mouvements (Service mobile), six postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile), neuf postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) de la Section du contrôle des mouvements, rattachée au Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la nouvelle Section du contrôle des mouvements rattachée au Pilier Gestion de la prestation de services.

Section des transports

149. Il est proposé de créer un poste de chef de la Section des transports (P-5), conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs. La Section manque actuellement d'un chef qui superviserait toutes les activités liées aux transports terrestres, organisées en fonction des principaux domaines d'activité, à savoir entretien du parc automobile, gestion du parc automobile, gestion des marchés et gestion et répartition du matériel. La Section des transports opère à partir du quartier général du BANUS à Mogadiscio, mais les véhicules appartenant conjointement à la MANUSOM et au BANUS sont déployés dans six centres de secteur en Somalie. L'entretien des véhicules du parc automobile se fait également à Nairobi et à Mombasa et dans trois bureaux de la MANUSOM situés dans le Somaliland et dans le Puntland.

150. Le parc de matériel appartenant aux partenaires de l'AMISOM, dont l'entretien incombe au BANUS, est déployé dans des emplacements tactiques avancés dans les six secteurs de l'AMISOM qui sont généralement éloignés des centres de secteur. Le parc automobile comprend une large gamme de véhicules blindés de transport de troupes, de camions et d'engins du génie de type militaire, d'ambulances blindées et

de matériels de transport lourds tels que des bulldozers, des chariots élévateurs à fourche et des niveleuses, destinés aux unités de soutien de l'AMISOM, qui font l'objet de dispositions spécifiques énoncées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2245 (2015). Aux termes de cette résolution, il incombe au BANUS de maintenir à un niveau de disponibilité opérationnelle de 75 % les véhicules blindés de transport de troupes et autres véhicules essentiels mis à disposition par les partenaires.

151. La création de ce poste permettra d'assurer la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion, l'entretien et l'exploitation des véhicules appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux partenaires de l'AMISOM, ce qui concerne notamment les fonctions de gestion du matériel, d'entretien du parc automobile et de gestion des contrats. Si le poste proposé n'est pas approuvé, la Section des transports ne disposera pas de moyens suffisants pour gérer efficacement le matériel appartenant à l'ONU et un parc important de matériel ayant fait l'objet de dons. Cela représente un danger majeur qui exposerait le BANUS à des risques graves et qui pourrait avoir une incidence négative sur les capacités opérationnelles de l'AMISOM dans un environnement très instable. La vérification et le contrôle physiques du matériel appartenant à l'ONU et la gestion globale du matériel de transport terrestre, y compris la supervision des services d'entretien complexes, dont 75 % sont assurés par des contractuels, pourraient être compromis, de même que la gestion des unités de soutien des missions, ce qui aurait de graves conséquences pour l'ouverture des itinéraires principaux de ravitaillement.

Tableau 6

Changements proposés : pilier Gestion de la prestation de services

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire		Description
		Nombre	Classe	
Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services	Création	2	1 P-4, 1 P-3	
Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services	Réaffectation	(1)	P-3	Destination : Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, Bureau de la Sous-Secrétaire générale
Section des transports aériens	Reclassement et réaffectation	1	GN	Origine : Section du génie et de l'entretien des installations
Section du génie et de l'entretien des installations	Création	2	P-3	
Section du génie et de l'entretien des installations	Reclassement et réaffectation	(1)	AN	Destination : Section des transports aériens
Section du génie et de l'entretien des installations	Transfert	1	VNU	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des services essentiels	Création	1	SM	
Section des services essentiels	Réaffectation	(1)	SM	Réaffectation en tant que logisticien à la Section des services essentiels
Section des services essentiels	Réaffectation	1	SM	Origine : fonctionnaire chargé des carburants rattaché à la Section des services essentiels

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Postes/emplois de temporaire</i>		<i>Description</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
Section des services médicaux	Transfert	(1)	SM	Destination : Section des ressources humaines, pilier Gestion des opérations et des ressources
Section du contrôle des mouvements	Création	1	SM (1°C)	
Section du contrôle des mouvements	Restructuration	21	11 SM, 9 GN, 1 VNU	Origine : Section du contrôle des mouvements, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des transports	Création	1	P-5	
Total		27		

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2017/18)	Montant alloué ^a (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	162 607,2	157 807,6	154 711,8	(3 095,8)	(2,0)
Police de l'Union africaine	129,2	245,9	318,2	72,3	29,4
Unités de police constituées de l'Union africaine	2 792,9	7 716,5	9 135,1	1 418,6	18,4
Total partiel	165 529,3	165 770,0	164 165,1	(1 604,9)	(1,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	65 226,4	67 208,8	75 299,0	8 090,2	12,0
Personnel recruté sur le plan national	7 792,7	6 737,8	6 832,2	94,4	1,4
Volontaires des Nations Unies	999,9	1 177,3	1 147,1	(30,2)	(2,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	331,2	—	514,6	514,6	—
Personnel fourni par des gouvernements	197,8	232,2	232,2	—	—
Total partiel	74 548,0	75 356,1	84 025,1	8 669,0	11,5
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	1 612,4	1 356,5	1 365,3	8,8	0,6
Voyages	2 095,1	1 607,0	1 809,0	202,0	12,6
Installations et infrastructures	106 223,2 ^a	87 955,5	90 687,4	2 731,9	3,1
Transports terrestres	32 057,7	26 118,1	20 146,3	(5 971,8)	(22,9)
Opérations aériennes	66 323,2	75 565,5	74 987,5	(578,0)	(0,8)
Opérations maritimes ou fluviales	1 660,6	561,6	103,2	(458,4)	(81,6)
Communications et informatique	38 999,9 ^b	35 400,6	44 638,3	9 237,7	26,1
Santé	11 529,1	14 716,6	14 499,6	(217,0)	(1,5)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	70 920,0 ^c	73 744,8	73 079,8	(665,0)	(0,9)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	331 421,2	317 026,2	321 316,4	4 290,2	1,4
Total brut	571 498,5	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0
Recettes provenant des contributions du personnel	6 685,0	6 503,2	6 938,0	434,8	6,7
Total net	564 813,5	551 649,1	562 568,6	10 919,5	2,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	—	—	—	—	—
Total	571 498,5	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0

^a Les dépenses comptabilisées au titre des installations et des infrastructures se sont élevées à 105 431 400 dollars. Il y a été ajouté 801 900 dollars aux fins de comparaison entre les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (24 718 400 dollars) et de l'informatique (14 281 500 dollars) aux fins de comparaison entre les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 71 711 800 dollars. Le montant de 791 800 dollars en a été déduit aux fins de comparaison entre les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

152. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	122 878,5
Total	122 878,5

^a Valeur estimative des terrains fournis au BANUS par les autorités locales pour la Base d'appui de Mombasa, les bureaux, les camps militaires et les centres de secteur en Somalie (121,8 millions de dollars), et exonérations de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement accordées en Somalie (1,1 million de dollars).

C. Gains d'efficience

153. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Environnement	1 000,0	Synchronisation des groupes électrogènes : remplacement, à l'aéroport international de Mogadiscio, de 14 groupes électrogènes à faible capacité par 2 groupes électrogènes synchronisés à grande capacité. Après un investissement initial de 2,8 millions de dollars, cette initiative permettra de réduire les dépenses renouvelables de 1 million de dollars par an à partir de l'exercice 2019/20
Environnement	139,9	Installation de 9 pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire dans les principaux sites d'intervention, ce qui permettra d'économiser chaque année 139 900 dollars en énergie à partir de l'exercice 2019/20
Environnement	87,4	Réduction des dépenses en énergie grâce à l'installation de 156 minuteries pour les climatiseurs, de 150 détecteurs de mouvement pour l'éclairage à l'aéroport international de Mogadiscio et de 884 nouvelles ampoules à diodes électroluminescentes, plus économes en énergie
Total	1 227,3	

D. Taux de vacance

154. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents des Nations Unies	41,4	2,0	2,0
Contingents de l'Union africaine	3,6	2,0	2,0
Police de l'Union africaine	(20,0)	2,0	5,0
Unités de police constituées de l'Union africaine	19,5	2,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,8	11,6	8,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	26,3	23,7	22,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,9	13,9	8,0
Volontaires des Nations Unies	—	2,0	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	—	2,0	2,0

155. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par le BANUS et tiennent compte de la situation propre à la mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Les taux pour 2019/20 ont été déterminés à partir des variables suivantes : taux actuels, taux établis pour la durée de l'exercice en cours, circonstances dans lesquelles le Bureau d'appui devrait se trouver au cours de l'exercice budgétaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

156. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 72 114 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	43 181,6	3 211,0	46 392,6
Soutien logistique autonome	25 387,2	335,1	25 722,3
Total	68 568,8	3 546,1	72 114,9

F. Formation

157. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	15,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	599,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	559,0
Total	1 173,1

158. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	190	218	323	84	290	189	4 000	3 097	3 097
Formation externe ^a	29	72	125	—	29	25	—	—	—
Total	219	290	448	84	319	214	4 000	3 097	3 097

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

159. Les stages de formation organisés à l'intention du personnel du BANUS pendant l'exercice viseront à améliorer leurs compétences spécialisées et techniques. Ils seront dispensés dans les domaines suivants : sécurité, gestion de projets, gestion des carburants, gestion des rations, budget, administration, opérations aériennes, transports terrestres, contrôle des mouvements, gestion de la chaîne d'approvisionnement, informatique, services médicaux, soutien psychosocial et gestion des conflits. Environ 3 097 membres du personnel de l'AMISOM seront également formés dans les domaines des transports aériens, des communications et de l'informatique, de la logistique, des services médicaux, de l'entretien et de la réparation des véhicules, du génie, des rations et des services de restauration et de cuisine mobile.

G. Services de détection des mines et de déminage

160. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 900,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	—

161. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, le BANUS continuera de fournir à l'AMISOM des analyses spécialisées, de lui prodiguer des conseils ainsi que de lui transmettre son expérience ; il organisera également des formations et assurera un encadrement sur l'atténuation des risques liés aux explosifs grâce à des conseillers techniques et à des équipes techniques intégrés au sein de diverses structures de l'AMISOM. Il aidera les unités de soutien de la Mission en ayant recours à des chiens détecteurs d'explosifs et en menant des opérations de neutralisation d'explosifs dans tous les secteurs, et renforcera la capacité de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes d'atténuer les risques liés aux engins explosifs improvisés dans le cadre d'opérations conjointes, conformément au plan de transition.

III. Analyse des variations¹

162. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(3 095,8)	(2,0 %)

• Mandat : modifications du déploiement

163. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la baisse des estimations relatives au remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur endommagé lors d'actes d'hostilité (2,4 millions de dollars) ; b) la réduction des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (1,3 million de dollars), en raison de la diminution du coût par relève plus faible ; c) la baisse du coût des rations (1,0 million de dollars) en raison du rapatriement de 1 000 militaires durant l'exercice 2018/19, dont l'effet se fera sentir pendant l'ensemble de l'exercice 2019/20. Cette diminution est en partie contrebalancée principalement par le déploiement accru de matériel de soutien logistique autonome (1,5 million de dollars).

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police de l'Union africaine	72,3	29,4 %

• **Mandat : modifications du déploiement**

164. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement de 40 policiers hors unités constituées, et est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de 5 %, contre 2 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées de l'Union africaine	1 418,6	18,4 %

• **Mandat : modifications du déploiement**

165. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement de deux unités de police constituées supplémentaires comptant chacune 160 agents ; elle est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de 5 %, contre 2 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	8 090,2	12,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse ; paramètres budgétaires**

166. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la proposition tendant à créer 20 postes (2 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 4 SM), suite à l'examen indépendant du BANUS et à l'examen des besoins en personnel effectué par la suite ; b) l'application d'un taux de vacance de postes de 8 %, contre un taux de 11,6 % pour l'exercice 2018/19 ; c) l'application des derniers barèmes des traitements en vigueur et de l'échelon réel moyen pour le personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	514,6	—

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse ; paramètres budgétaires**

167. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la part à financer par le BANUS au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à des initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Voyages	202,0	12,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse ; paramètres budgétaires**

168. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la part à financer par le BANUS au titre des activités d'appui à Umoja-Extension 2 et d'initiatives transversales, ainsi que par la hausse du nombre de voyages au titre de la formation au système électronique de gestion des rations effectués hors de la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2 731,9	3,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

169. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre : a) des services d'entretien (5,8 millions de dollars), du fait de la conclusion de nouveaux contrats ; b) des services publics de distribution et des services d'élimination des déchets (3,9 millions de dollars) ; c) des travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien (4,0 millions de dollars), en raison principalement de l'attaque au mortier du complexe de Mogadiscio en janvier 2019. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses afférentes : a) à l'achat de matériel et de fournitures (4,5 millions de dollars) ; b) aux services de sécurité (3,6 millions de dollars), du fait de la conclusion d'un nouveau contrat ; c) aux carburants et lubrifiants (3,5 millions de dollars), la consommation prévue s'élevant à 14,5 millions de litres contre 19,5 millions de litres dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(5 971,8)	(22,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

170. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants (4,2 millions de dollars), la consommation prévue étant de 9,7 millions de litres, contre 15,2 millions de litres en 2018/19, et des travaux de réparation et d'entretien (2,7 millions de dollars). Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses afférentes à l'achat de matériel destiné aux ateliers de réparation des véhicules, en particulier d'un système de remplacement aux fins du suivi de l'utilisation du matériel appartenant à l'ONU (0,6 million de dollars).

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(578,0)	(0,8 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix**

171. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre : a) de la location et de l'exploitation d'avions (0,7 million de dollars), en raison de la baisse du coût par heure de vol établi dans les nouveaux contrats et de l'ouverture d'un crédit pour deux avions de réserve, contre trois en 2018/19 ; b) des droits d'atterrissage et des redevances de manutention au sol (0,6 million de dollars) ; c) des carburants et lubrifiants (0,4 million de dollars). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses afférentes : a) au matériel et aux fournitures (0,3 million de dollars) ; b) à la location et à l'exploitation d'hélicoptères (0,3 million de dollars), essentiellement du fait de l'ouverture de crédits destinés à financer l'exploitation de trois hélicoptères d'attaque tactiques pendant une année complète au cours de l'exercice 2019/20, contre six mois en 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(458,4)	(81,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

172. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues au titre des achats. Cinq patrouilleurs côtiers usés ont été remplacés pendant l'exercice 2018/19 et aucun autre remplacement n'est prévu pour 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	9 237,7	26,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

173. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre : a) de l'acquisition de batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier pour cinq secteurs (8,0 millions de dollars), suite à l'attaque au mortier lancée contre les locaux du BANUS en janvier 2019 ; b) de l'entretien de divers éléments du matériel de communications et du matériel informatique et des services d'appui (1,2 million de dollars) ; c) des achats de matériel (0,9 million de dollars), y compris de stations de base à énergie solaire pour le terrain, d'un système satellitaire, de panneaux solaires et d'un centre de commandement modulaire. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses afférentes aux services du réseau de télécommunications et aux frais relatifs aux logiciels.

	<i>Variation</i>	
Santé	(217,0)	(1,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

174. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues au titre des fournitures, essentiellement du sang destiné à la transfusion, compte tenu des tendances observées dans le passé. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses afférentes aux services médicaux, qui tient majoritairement à la hausse du coût unitaire des installations médicales de niveau III sous contrat situées en dehors du territoire somalien.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(665,0)	(0,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

175. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du fret et des dépenses connexes diverses et d'autres services, et est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour les activités de détection des mines et de déminage et des frais bancaires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

176. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS et des autres activités immédiates liées à une future

opération de maintien de la paix des Nations Unies portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 569 506 600 dollars aux fins du fonctionnement du Bureau pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat consistant à fournir un appui à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, à raison de 47 458 883 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/311 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	Au BANUS, le délai de recrutement pour la sélection de candidats à partir des listes de réserve a été de 85 jours pour 61 procédures de sélection menées en 2017, contre 74 jours pour 39 procédures en 2018. Si ces chiffres sont supérieurs aux moyennes mondiales des missions, ils dépassent l'objectif de 50 jours qui a été fixé. Le BANUS collabore étroitement avec les responsables des postes à pourvoir pour veiller à ce que les recommandations de candidatures soient faites dans les délais prescrits
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)	Pendant l'exercice 2018/19, le BANUS a mis en place une stratégie au moyen de laquelle il prévoyait d'améliorer la parité des sexes dans le cadre de la gestion et du suivi des procédures de recrutement visant à pourvoir les postes vacants. Les tendances en matière de parité n'ont pas été encourageantes, le BANUS ayant constaté une réduction du pourcentage de femmes occupant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, qui est tombé de 31 % à 29 % entre juillet 2017 et juin 2018. La faible proportion de femmes occupant des postes de direction (classes P-5 à D-2), à savoir 14 %, est également préoccupante. Le BANUS mène ses activités dans des conditions particulièrement difficiles. Afin de surmonter les obstacles au recrutement des femmes, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de genre (P-4) dans le budget de l'exercice 2019/20
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations	Le BANUS a élaboré un projet de plan de gestion des déchets et pris des mesures pour mieux adapter la taille des groupes électrogènes à la charge appliquée. Il a également amélioré son rendement énergétique grâce à l'installation d'éclairages à diodes électroluminescentes et de capteurs. Le personnel a été sensibilisé à la protection et à la préservation de l'environnement par des émissions et des affiches. Le

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

spécialiste des questions d'environnement qui est entré en fonctions supervise l'examen des pratiques environnementales afin d'accroître les gains d'efficacité

La Section des services médicaux continue de fournir un appui médical au BANUS, à la MANUSOM et à l'AMISOM, afin de renforcer leur capacité d'intervenir en cas d'urgence, grâce à la formation aux premiers secours, à des activités visant à sauver des vies en situation de combat tactique, à la fourniture de trousse individuelles de premiers secours, à la formation du personnel médical aux soins préhospitaliers avancés et à la prise en charge préhospitalière des traumatisés et au déploiement d'équipes d'évacuation sanitaire aérienne dans les centres de secteur

De nouvelles instructions permanentes sur les évacuations sanitaires primaires en Somalie ont été mises au point pour assurer l'évacuation rapide et efficace des blessés, conformément à la norme « 10-1-2 »

Le projet de budget pour l'exercice 2019-2020 prévoit des crédits pour l'amélioration de l'infrastructure existante et le renforcement des mesures de sécurité dans tous les sites d'opérations en Somalie. Les projets de construction du BANUS concernent des améliorations essentielles apportées aux dispositifs de sécurité et l'achèvement des projets pluriannuels approuvés en cours d'exécution. On trouvera dans le présent rapport une description des projets pluriannuels et des travaux de construction prévus en 2019/20 dont le coût est estimé à plus d'un million de dollars

Le Chef de la Section de la gestion des acquisitions a été officiellement chargé d'évaluer tous les niveaux de réserves et de stocks avant de réaliser toute opération d'achat

Le BANUS a organisé des séminaires sur les relations d'affaires avec l'ONU au Kenya et en Somalie et a également participé à des séminaires organisés par les équipes de pays des Nations Unies présentes dans ces deux États. L'objectif était de renforcer les capacités et d'encourager et de

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

consolider les relations entre les milieux d'affaires locaux et l'Organisation en vue de stimuler la croissance des entreprises locales. Les participants ont été informés des procédures de gestion des achats et des marchés de l'Organisation

À partir des formulaires d'inscription aux séminaires des fournisseurs locaux, le BANUS a établi une liste d'entrepreneurs locaux qui ont été invités à participer à des appels d'offres pour la fourniture de biens et de services à l'échelle locale

Le BANUS a créé la Section de la gestion des acquisitions, qui communique régulièrement avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour passer des contrats relatifs à la fourniture de biens et de services dans la région. Le Bureau régional d'achat a aidé le BANUS à établir des contrats, notamment pour ce qui est de ses besoins dans les domaines de la logistique, des évacuations sanitaires, des hôpitaux et du génie

Tous les équipages aériens assistent à des séances d'information sur la sécurité aérienne et participent au système d'alerte du BANUS. En outre, tous les équipages aériens travaillent dans des locaux administrés par le BANUS, où sont appliquées les normes de sécurité les plus strictes

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont le BANUS, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Questions transversales abordées dans la résolution sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités

Le BANUS fournit une assistance directe à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes, qui ne sont pas des entités des Nations Unies. L'appui à ces entités est subordonné au respect des dispositions énoncées dans la politique de diligence voulue en

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11)	matière de droits de l'homme. Le BANUS a également veillé à ce que tous les prestataires extérieurs respectent le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et à ce qu'ils fassent en sorte que leur personnel se conforme aux plus hautes normes morales et éthiques. Le BANUS a organisé cinq séances de formation à l'intention de ses fournisseurs, principalement sur le Code de conduite des fournisseurs et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Au cours de l'année, le BANUS a été informé de cinq allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, d'agression et de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, qui visaient des employés de fournisseurs, et ces affaires ont été traitées rapidement en application des politiques en vigueur en la matière

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)	Le BANUS examine en permanence l'utilisation des ressources pour chaque période financière. Les transferts ne sont effectués que lorsque les besoins opérationnels l'exigent et que les ressources allouées ne suffisent pas à couvrir les dépenses opérationnelles au titre d'une rubrique budgétaire donnée La mise en place de changements urgents dans des contextes opérationnels peut nécessiter des transferts ponctuels et tous les documents s'y rapportant sont conservés pour les archives
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).	Le BANUS a relativement bien réussi à limiter le nombre de postes vacants de longue date. Au 30 novembre 2018, il comptait 11 postes vacants depuis deux ans ou plus, dont deux étaient des postes soumis à recrutement international : un poste P-3 (pré-intégration dans l'attente de l'offre) et un poste d'agent du Service mobile (processus de sélection suspendu en attendant la recommandation de la Chef du BANUS). Les neuf autres postes sont soumis à recrutement national, six d'entre eux en étant à divers stades de la procédure de recrutement. La plupart des postes vacants sont basés en Somalie, où il a été difficile de recruter en raison de la pénurie relative de candidats qualifiés. Le long conflit que connaît la Somalie a eu des répercussions négatives sur les établissements d'enseignement et d'autres institutions, ce qui a compliqué

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94)

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir (par. 147).

le recrutement de candidats ayant les compétences et l'expérience requises

Le BANUS a élaboré un projet de plan de gestion des déchets visant à améliorer la performance environnementale dans ce domaine. En ce qui concerne le recours aux énergies renouvelables, il a prévu dans son budget pour l'exercice 2019/20 des crédits pour l'installation de panneaux solaires afin d'alimenter le matériel de communication, le but étant de fournir des services fiables et de réduire son empreinte carbone. Les progrès accomplis dans le cadre de toutes ces activités ont été consignés dans le plan d'action de la mission pour l'environnement. L'équipe du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques a contribué à l'élaboration du plan de gestion des déchets du BANUS et a fourni des conseils sur les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique

Le BANUS utilise des contrats d'affrètement à long terme et des contrats d'approvisionnement conditionnel afin de faire face à la cadence élevée des opérations et aux besoins en matière de préparation. Le taux d'utilisation de tous les moyens aériens du BANUS dépasse 85 %, et ce dernier a reconfiguré sa flotte aérienne en remplaçant le Boeing-737 par un DHC-8-400 pour la période 2018/19, afin de réaliser encore des gains d'efficacité

La mise en service du système électronique de gestion des carburants a permis au BANUS de bénéficier de dispositifs de contrôle supplémentaires en améliorant la visibilité et les capacités de suivi à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en carburants

Plus précisément, le module de gestion des stocks permet d'avoir une visibilité sur toutes les transactions enregistrées, de la réception du carburant importé jusqu'au stockage et à la livraison aux utilisateurs finaux. Le système donne une meilleure visibilité sur les opérations d'importation des stocks, des réserves et des stocks opérationnels réalisées par les fournisseurs à tous les points de distribution

Le paiement des factures des fournisseurs de carburant s'effectue désormais conformément au système électronique de gestion des carburants, selon lequel toutes les livraisons de carburant aux clients du BANUS doivent être saisies dans les stocks au point de distribution. En conséquence, le BANUS dispose de capacités renforcées en matière d'application du principe de responsabilité et de vérification des factures

Le système électronique de gestion des carburants donne également au BANUS un moyen supplémentaire de contrôler la consommation associée à chaque pièce d'équipement et d'obtenir des données historiques pour la conduite d'enquêtes ou la mise en place de mesures correctives. La mise en service de ce système a permis de mieux suivre la consommation de l'AMISOM, d'accroître la visibilité des données et de réaliser au moins 3 millions de dollars d'économies

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Pour l'établissement des budgets, le BANUS se fonde sur des estimations détaillées des coûts, en utilisant des données historiques afin d'améliorer en permanence la précision des hypothèses de planification. Au cours des derniers exercices budgétaires, il a pu atteindre des taux d'exécution élevés. On trouvera dans le présent rapport une description des projets pour l'exercice 2019/20

Au BANUS, l'acquisition de véhicules est fonction des besoins opérationnels, de l'état des réseaux routiers, des demandes en matière d'infrastructures et des recommandations du comité du parc automobile, compte tenu des questions de sécurité et de sûreté. La plupart des logements du personnel sont situés au même endroit que les bureaux, de sorte que la dotation en véhicules est inférieure au coefficient établi

Pour réduire encore le nombre de véhicules légers, le BANUS a pris plusieurs initiatives. Il prévoit notamment de mettre en place à Mogadiscio un service de navette collectif opéré par des véhicules polyvalents de 7 et 24 places et d'utiliser des fourgonnettes et des camionnettes pour les opérations de fret. Pour les sections opérationnelles dont les besoins ne peuvent pas être pris en charge par des services de navette, des véhicules 4 × 4 blindés et non blindés sont fournis, conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

Dans les régions et les secteurs, le transport de passagers se fait uniquement à bord de véhicules 4 × 4 blindés, conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité, en raison des menaces pesant sur la sécurité et des risques encourus

Le BANUS continue d'améliorer les installations médicales mises en place par les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM en fournissant du matériel essentiel, en organisant des formations sur l'utilisation et l'entretien du matériel et en assurant des services d'entretien et de réparation. En outre, des médecins participent à des inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents dans les installations médicales de l'AMISOM

Les médecins du BANUS effectuent régulièrement des visites de supervision dans les installations médicales des secteurs en vue d'améliorer les normes concernant la prestation d'assistance médicale

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(A/72/789/Add.6 et résolution 72/311 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel le BANUS devrait renforcer ses procédures de contrôle interne et faire appliquer le principe de responsabilité pour ce qui est de la gestion des achats et des marchés (par. 6)

Le BANUS a créé la Section de la gestion des acquisitions, qui est chargée de coordonner et de superviser les demandes et les plans d'acquisition ainsi que d'assurer le suivi des contrats. La Section veille à ce que tous les besoins du BANUS soient planifiés à l'avance et fassent l'objet d'un suivi adapté afin de réduire au minimum les problèmes liés au non-respect des obligations. Parmi les autres mesures de renforcement du dispositif de contrôle interne, on peut citer l'affectation de fonctionnaires chargés de la gestion des contrats au pilier Gestion de la prestation de services, afin de faire appliquer le principe de responsabilité

Tout en ayant conscience que le BANUS opère dans un environnement difficile et qu'il a des besoins opérationnels, le Comité consultatif constate avec préoccupation l'absence d'analyse coûts-avantages et de transparence dans la gestion du contrat concernant les rations, ce qui a conduit à un dépassement des crédits d'un montant total de 64,5 millions de dollars au titre du transport des rations pour 2015/16 et 2016/17. Le Comité compte que des enseignements en seront tirés et qu'ils seront pris en compte dans la gestion future de tous les contrats passés par le BANUS et d'autres missions de maintien de la paix (par. 19)

Le Siège de l'ONU achève actuellement l'élaboration d'un nouveau contrat pour la fourniture de rations au BANUS. Il s'agira d'un contrat clefs en main complet prévoyant des prix ou des tarifs compétitifs, au titre duquel le fournisseur sera entièrement responsable des livraisons jusqu'aux bases des bataillons et du contrôle de la chaîne d'approvisionnement. D'ici au second semestre de 2019, le BANUS prévoit de mettre en place le système électronique de gestion des rations afin d'améliorer la visibilité. En outre, depuis octobre 2017, un spécialiste de la gestion des marchés est affecté à la Section des services essentiels pour gérer les contrats relatifs aux rations et au carburant. Un mécanisme de contrôle du respect des dispositions contractuelles a été mis en place et des réunions régulières

Le Comité consultatif est d'avis que le BANUS doit suivre les directives pertinentes et s'assurer qu'il dispose de rations en nombre suffisant pour l'ensemble des soldats (par. 20)

Le Comité consultatif est conscient que le BANUS opère dans un environnement difficile et qu'il doit adapter ses effectifs aux besoins opérationnels (A/71/836/Add.6, par. 35). Toutefois, il est d'avis que le BANUS doit chercher à se stabiliser et à se concentrer sur ses opérations sans procéder en permanence à des restructurations. Le Comité escompte que le BANUS donnera des informations sur les résultats des restructurations dans le projet de budget pour 2019/20 (par. 30)

Le Comité consultatif souligne que le Comité des commissaires aux comptes a formulé une recommandation générale sur la nécessité pour l'administration de mettre en place les outils nécessaires au déroulement d'un processus de sélection concurrentiel des consultants et vacataires (A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 301). Le Comité consultatif partage l'opinion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le BANUS devrait effectuer une analyse coûts-avantages de l'effectif existant et du recrutement de personnel par l'intermédiaire de tiers, afin d'évaluer les besoins et de justifier avec précision le processus mis en place en ce qui concerne les fonctions exercées par du personnel recruté par l'intermédiaire de tiers. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le BANUS de fournir des informations sur les progrès qu'il a accomplis en matière de sous-traitance et de gestion des marchés (voir par. 35), y compris sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience, dans le projet de budget pour 2019/20 (par. 37)

sont organisées avec le fournisseur pour évaluer ses prestations, examiner la conformité aux clauses du contrat et superviser l'utilisation des ressources

En septembre 2018, le BANUS a reçu 120 000 rations de combat, ce qui a porté les stocks à plus de 14 jours, niveau exigé par l'Administration dans ses directives en matière de gestion des rations

Le BANUS a achevé la restructuration de ses éléments fonctionnels, conformément aux orientations fournies par le Siège de l'ONU et comme cela avait été recommandé dans l'examen indépendant du BANUS mené en 2018 et dans l'examen des effectifs qui a suivi. Seuls des ajustements mineurs devraient être nécessaires à l'avenir pour s'adapter aux besoins découlant du concept révisé des opérations de l'AMISOM et du plan de transition concernant les responsabilités en matière de sécurité en Somalie

Lorsqu'il prend des décisions en matière d'externalisation, le BANUS tient compte des conditions de sécurité, du caractère singulier des opérations somaliennes, des coûts et de la stratégie d'empreinte minimale

L'AMISOM est déployée dans 78 sites, alors que le BANUS n'est autorisé par le Département de la sûreté et de la sécurité qu'à se déployer pleinement dans 5 sites, qui sont des états-majors de secteur régionaux où l'AMISOM dispose d'une forte présence. Dans les cas où le personnel ne peut pas se rendre sur les sites susmentionnés ou ne possède pas les compétences spécialisées nécessaires, par exemple en extraction d'eau ou en maniement des explosifs, le BANUS lance une procédure d'achat pour déterminer la juste valeur marchande et le meilleur rapport qualité-prix et confier à des tiers l'exécution des services requis

Le BANUS a réalisé d'importants progrès en matière de sous-traitance et de gestion des marchés grâce à la réorganisation de ses capacités de gestion des contrats, dans le cadre de laquelle il a affecté le personnel responsable des marchés importants aux sections relevant du pilier Gestion de la prestation de services, tout en maintenant un service central de gestion des contrats au sein du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les fonctions spécialisées. Cette initiative a permis d'améliorer la coordination et la synergie entre le personnel s'occupant de la gestion des contrats et celui chargé de leur administration, ce qui s'est traduit par une efficacité et une efficience accrues

Cependant, l'étude indépendante a révélé la persistance de lacunes dans le processus de gestion des contrats du BANUS, conclusions qui ont par la suite été corroborées par l'examen des effectifs. Dans le projet de budget pour

Le Comité consultatif ne doute pas que le BANUS achèvera la mise en service du système électronique de gestion des carburants dans les meilleurs délais et appliquera sans délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 41)

Le Comité consultatif compte que le BANUS appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et qu'il renforcera ses procédures de contrôle interne, veillera à l'application du principe de responsabilité et améliorera la gestion des procédures d'achat (voir aussi par. 6) (par. 44)

Le Comité consultatif réaffirme que le BANUS doit appliquer les résolutions 69/307 et 70/286 de l'Assemblée générale afin de réduire son empreinte écologique (A/71/836/Add.6, par. 67) (par. 47)

l'exercice 2019/20, il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la gestion des marchés (1 P-4 et 1 P-3) pour renforcer encore le suivi de la gestion des contrats

Le système électronique de gestion des carburants a été mis en œuvre dans l'ensemble du BANUS en août 2018. Sa mise en service a débuté en avril 2017 et le système a été déployé pour la première fois au BANUS en décembre 2017. Le déploiement a été achevé dans tous les secteurs en août 2018, les derniers sites ayant été les points de distribution de carburant clefs en main pour la flotte aérienne et les véhicules. Le Système comprend actuellement les fonctions suivantes : réception du carburant dans les installations des fournisseurs (arrivée de nouvelles cargaisons par voie maritime ou routière), ravitaillement des véhicules, aéronefs, groupes électrogènes et équipements de cuisine, livraisons de carburant en vrac dans les sites plus reculés de l'AMISOM, vérification des factures pour le paiement des fournisseurs, inventaire des stocks dans tous les points de distribution et lieux de réserve stratégique de carburant, contrôle des pièces d'équipement dont le ravitaillement se fait à des points de distribution gérés par des fournisseurs et examen et investigation des cas de surconsommation. Cependant, à l'heure actuelle, les membres des contingents de l'AMISOM n'enregistrent pas dans le système la distribution et la livraison en vrac de carburant pour les véhicules, les groupes électrogènes et les équipements de cuisine dans les bureaux extérieurs

Le BANUS a créé la Section de la gestion des acquisitions, qui est chargée de coordonner et de superviser les demandes et les plans d'acquisition. La Section assure également le suivi des contrats et la coordination des livraisons afin de veiller à la planification de tous les besoins, à l'envoi des commandes et au respect des délais de livraisons en exerçant un contrôle suffisant pour limiter les problèmes de non-respect des obligations

Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le BANUS a amélioré son efficacité énergétique en installant des détecteurs de lumière et des programmeurs de climatisation, ainsi qu'en adaptant la taille des groupes électrogènes et en les synchronisant afin de s'aligner sur la demande énergétique. En outre, le BANUS a mis en place un système de transport collectif, qui a permis de réduire le nombre de véhicules utilisés et, partant, la consommation de carburant. Il étudie également la possibilité d'utiliser l'énergie solaire pour alimenter le matériel de communications dans les sites reculés. Les clients ont également été sensibilisés aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement par la diffusion d'émissions et l'envoi fréquent de rappels

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes ;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe ;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau ;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées ;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission ;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

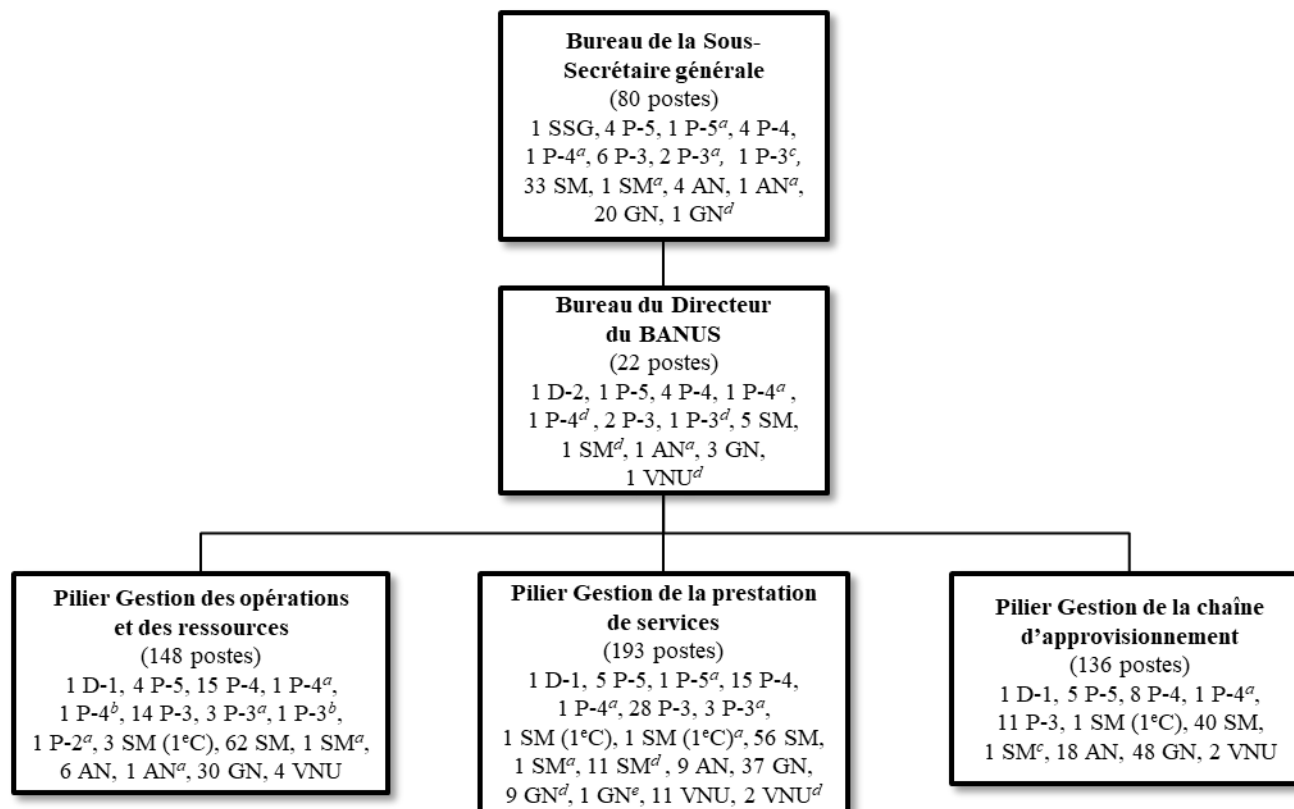
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Organigramme général du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (579 postes)



Abréviations : AN, administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN, agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM, agent(e) du Service mobile ; SSG, sous-secrétaire général(e) ; VNU, Volontaires des Nations Unies ; 1°C, 1^{re} classe.

^a Création.

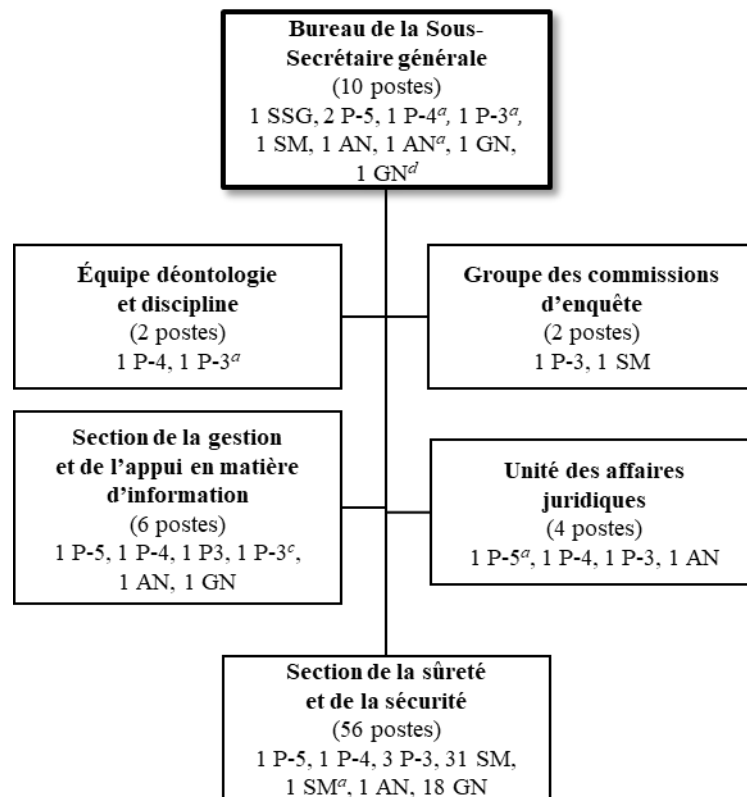
^b Reclassement.

^c Réaffectation.

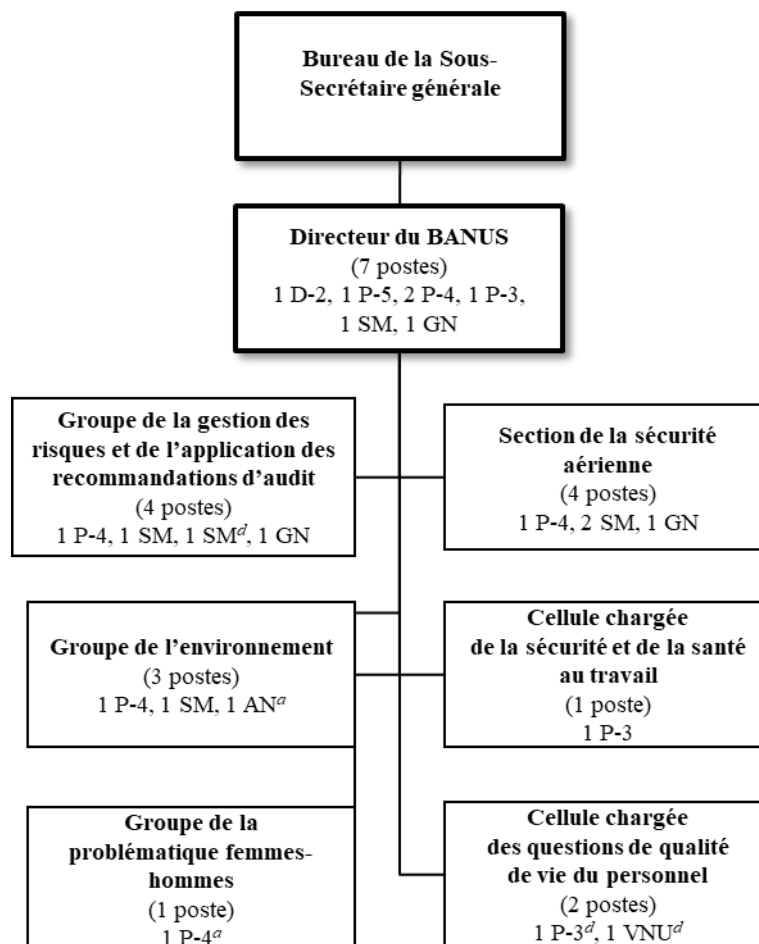
^d Transfert.

^e Restructuration.

B. Bureau de la Sous-Secrétaire générale (80 postes)



C. Directeur du BANUS (22 postes)



D. Pilier Gestion des opérations et des ressources (148 postes), Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement (136 postes) et Pilier Gestion de la prestation de services (193 postes)

